

Identification des actions prioritaires nationales conformément au cadre mondial pour la biodiversité

Kunming- Montréal (CMB-KM)



© Programme des Nations Unies pour le développement (2025) Tous droits réservés.

Les résultats, interprétations et conclusions exprimées dans la présente étude sont celles des auteurs et ne doivent pas être attribuées au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à ses organisations affiliées ou aux membres de son conseil d'administration ou aux pays qu'ils représentent. En outre, les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la décision ou la politique déclarée du PNUD, et la citation de noms commerciaux ou de processus commerciaux ne constitue pas une approbation. Les désignations employées et la présentation de documents sur les cartes de la présente publication n'impliquent pas l'expression d'une quelconque opinion de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou du PNUD concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières.

Le PNUD est le principal organisme des Nations Unies qui lutte contre l'injustice de la pauvreté, les inégalités et le changement climatique. Travaillant avec un vaste réseau d'experts et de partenaires dans 170 pays, nous aidons les pays à développer des solutions intégrées et durables pour les peuples et la planète.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.undp.org ou suivez-nous sur le compte @UNDP.

**Identification des actions
prioritaires nationales
conformément au cadre
mondial pour la biodiversité
Kunming- Montréal (CMB-KM)**

NOTE DE SYNTHÈSE

Préambule

Le présent rapport de synthèse rapporte l'essentiel des résultats et conclusions des activités élaborées dans le cadre du travail « Identification des actions prioritaires nationales conformément au Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (CMB-KM) ». Ce cadre a été adopté en décembre 2022 par la décision 15/4 de la Conférence des Parties à la convention sur la diversité biologique (CDB, 2022).

Ce travail entamé, par le Ministère de l'environnement avec l'appui du PNUD, a bénéficié du soutien du projet GBF-EAS (GBF-Early Action Support), financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et qui vise à accélérer, aux échelles nationales, la préparation et les mesures anticipées pour mettre en œuvre le Cadre mondial sur la biodiversité à échéance 2030. Il intègre 4 activités élaborées conformément aux 4 composantes du projet GBF-EAS:

» **Activité 1** : Examen et mise à jour des SPANB 2018-2030 pour aligner ses composantes avec le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal;

» **Activité 2** : Évaluation des systèmes de suivi nationaux et élaboration d'un plan de suivi-évaluation ;

» **Activité 3** : Révision et alignement des politiques et des institutions avec le CMB-KM ;

» **Activité 4** : Financement de la biodiversité et élaboration d'un plan de son financement à échéance 2030

Abréviations

AMCP : Aire marine et côtière protégée

ANPE : Agence Nationale de Protection de l'Environnement

APAL : Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral

CDB : Convention des nations unies sur la Diversité Biologique

CDN : Contributions nationales déterminées

CMB-KM : Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal

ZCB/KBA : Zone Clef pour la Biodiversité

CRDA : Commissariat Régional au Développement Agricole

DGACTA : Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles

DGF : Direction Générale des Forêts

FEM : Fonds pour l'Environnement Mondial

GES : Gaz à Effet de Serre

MARHP : Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

SPANB : Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité

Table des matières

Introduction	8
I. La biodiversité : contexte et enjeux	9
I.1. En quoi la biodiversité est-elle importante ?	9
I.2. Un déclin continu de la biodiversité à l'échelle mondiale	9
I.3. Une biodiversité nationale riche, menacée d'érosion	10
I.3.1. Les Ecosystèmes	10
I.3.2. Les Espèces	10
I.4. Un nouveau Cadre mondial pour protéger la biodiversité	11
II. Nécessité de mise à jour de la SPANB 2018-2030 afin de l'aligner au cadre mondial pour la biodiversité à échéance 2030	12
II.1. La SPANB 2018-2030	12
II.2. Enjeux de l'alignement de la SPANB 2018-2030 au Cadre mondial pour la biodiversité	12
II.3. L'alignement de la SPANB 2018-2030 au cadre mondial pour la biodiversité est co-construit avec les parties prenantes	13
II.4 L'alignement de la SPANB 2018-2030, avec le Cadre mondial pour la biodiversité, a renforcé l'efficacité et l'effectivité de sa mise en œuvre à échéance 2030	14
III. Processus d'élaboration, principes directeurs et acteurs du plan national d'actions prioritaires 2025-2030	16
III.1. Les principes directeurs du plan national d'actions prioritaires	16
III.2. Les finalités du plan national d'actions prioritaires	16
III.3. Les acteurs et de mise en œuvre du plan d'action	17
III.4. Les axes stratégiques du plan national d'action prioritaires à échéance 2030	17
III.4.1. Axe stratégique A : Réduire les menaces pesant sur la biodiversité	17

III.4.2. Axe stratégique B : Utiliser durablement la faune et la flore et satisfaire les besoins des populations	17
III.4.3. Axe stratégique C. Accéder aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles et partager équitablement les bénéfices découlant de leurs utilisations	18
III.4.4. Axe stratégique D : Garantir les moyens de mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal	18
III.5. Les objectifs opérationnels, cibles et composantes du plan national d'actions prioritaires	18
IV. Le système de suivi-évaluation du plan national d'actions 2025-2030	36
IV.1. Les indicateurs de suivi retenus après alignement de la SPANB 2018-2030 avec le cadre mondial pour la biodiversité	36
IV.2. L'outil DaRT retenu pour la communication des données	37
IV.3. Les acteurs chargés du système de suivi et sa gouvernance	37
IV.4. Plan d'action du système de suivi	38
V. Les mesures identifiées pour renforcer la cohérence des politiques et des institutions nationales avec le CMB-KM	38
VI. La mise en œuvre CMB-KM à l'échelle nationale est appuyée par un plan de mobilisation des ressources financières	38
Bibliographie	40
Fiches Actions Prioritaires	43
Résumé Exécutif Global	123

Introduction

Le rapport de synthèse a pour objectifs de :

- » Rapporter les résultats de la révision et de l'alignement de la SPANB 2018-2030 avec le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ;
- » Présenter le plan national d'actions prioritaires pour la biodiversité, à échéance 2030, aligné sur le Cadre mondial pour la biodiversité, y compris le système national de suivi, l'alignement politique et institutionnel, et le financement.

Il s'adresse au :

- » Gouvernement et décideurs politiques régionaux et locaux ;
- » Parlementaires ;
- » Organisations non gouvernementales et associations nationales œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement et de la conservation de la biodiversité en particulier ;
- » Gestionnaires d'espaces naturels et forestiers, agriculteurs, sylviculteurs, pêcheurs, aquaculteurs, etc. ;
- » Communautés locales ;
- » Acteurs économiques dont les entreprises publiques et privées ;
- » Les chercheurs et scientifiques ;
- » Les institutions de formation académique ;
- » Grand public.

I. La biodiversité : contexte et enjeux

La diversité biologique ou biodiversité est définie par la Convention sur la diversité biologique (CBD, 1992) comme étant la « Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes ». Les objectifs de la CBD sont la conservation de la diversité biologique, son utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont les objectifs de la CBD.

I.1. En quoi la biodiversité est-elle importante ?

La biodiversité joue un rôle vital en tant que fournisseur de produits et services permettant la vie sur terre et répondant aux besoins de la société humaine. Elle soutient le bien-être de l'homme à travers de multiples services écosystémiques (Millennium Ecosystem Assessment, 2005). Ces derniers sont représentés par :

- » Des services d'approvisionnement, procurant l'alimentation, les fibres, l'eau, l'énergie, des médicaments et autres matériels génétiques ;
- » Des services de régulation des processus écologiques (régulation du cycle des nutriments, la fertilité du sol, la pollinisation, la qualité de l'eau douce et de l'air, réduction des effets des catastrophes naturelles et du changement climatique) ;
- » Des services culturels et spirituels qui contribuent à des besoins immatériels comme l'inspiration, l'éducation, le développement physique et psychologique.

I.2. Un déclin continu de la biodiversité à l'échelle mondiale

De nombreux facteurs directs ont conduit à un déclin accéléré de la biodiversité dans ses composantes génétique, spécifique et écosystémiques :

- » **i. Le changement d'usage des terres et des mers** comme l'expansion des surfaces agricoles, l'urbanisation, la déforestation et le développement des infrastructures ;
- ii. La surexploitation des ressources biologiques** par la pêche, la chasse, la cueillette et l'exploitation forestière ;
- iii. Le changement climatique** qui contribue à l'acidification des océans et des mers, la modification des habitats, la perturbation des aires de répartition et des cycles biologiques des espèces ;
- iv. Les espèces exotiques envahissantes** qui détériorent les écosystèmes naturels et font disparaître progressivement les espèces indigènes ;
- v. Les pollutions** comme la pollution atmosphérique, chimique et plastique

Des facteurs indirects tels que la forte croissance démographique, l'explosion du commerce mondial, et l'évolution des activités socioéconomiques, à l'origine d'une consommation non durable des ressources naturelles, sous-tendent ces facteurs directs amorcés depuis 50 ans.

Environ un million d'espèces animales et végétales dans le monde sont menacées de disparition, 75% des écosystèmes terrestres et 66% des écosystèmes marins et plus de 85% de la surface des zones humides ont subi de graves altérations, et La dégradation des sols a réduit de 23 % la productivité de l'ensemble de la surface terrestre mondiale (IPBES, 2019). Un nombre de variétés et races locales de plantes et d'animaux domestiqués. Cette perte de la diversité génétique compromet la sécurité alimentaire en affaiblissant la résilience des systèmes agricoles face à des menaces telles que les ravageurs, les pathogènes et les changements climatiques.



La perte de biodiversité n'est pas uniquement un problème environnemental (accélération et amplification des effets des changements climatiques), mais aussi un problème de développement, d'économie et de sécurité mondiale. La perte continue de biodiversité compromettra la réalisation de la plupart des Objectifs de développement durable des Nations unies, y compris l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique et la santé

I.3. Une biodiversité nationale riche, menacée d'érosion

I.3.1. Les Ecosystèmes

La Tunisie, outre les agrosystèmes, dispose de nombreux écosystèmes naturels :

- » Ecosystèmes montagneux abritant la majorité des forêts tunisiennes :
- » La chaîne de Kroumirie/Mogod au Nord ;
- » La Dorsale tunisienne qui s'étend du Centre-Ouest jusqu'au Cap Bon au Nord-Est ;
- » Le Haut Tell qui s'étend entre la Dorsale et la Kroumirie/Mogod ;
- » Les montagnes de la haute steppe en Tunisie centrale et les Monts de Douiret au Sud.
- » Ecosystèmes marins et insulaires ;
- » Des zones humides ;
- » Ecosystèmes steppiques et sahariens ;
- » Ecosystèmes oasiens ;

I.3.2. Les Espèces

Le nombre d'espèces de faune et de flore sauvages (terrestre, aquatique et marines) demeure encore peu précis.

La flore sauvage terrestre comprend (bryophytes exclus) 2802 taxons natifs exclusivement, (Un total de 3101 incluant les taxons cultivés, cultivés–naturalisés) dont 39 ptéridophytes, 09 gymnospermes et 590 et 2164 angiospermes respectivement mono et dicotylédones. Le nombre d'espèces endémiques typiquement tunisiennes est de 57.

La faune sauvage terrestre serait (en dehors des invertébrés) composée d'une hérapetofaune représentée par 7 amphibiens et 60 reptiles, 70-78 mammifères, y compris les chiroptères et 190 espèces d'oiseaux nicheurs.

La faune et flore marines (invertébrés, faune et flore non indigènes exclus) comprendrait 493 espèces de phytoplancton, 269 espèces de zooplancton, 414 espèces végétales, 3 espèces de reptiles, 6 espèces de mammifères, 106 espèces d'oiseaux marins et 333 espèces de poissons.

La dégradation des écosystèmes et de leur diversité biologique se poursuit à un rythme accéléré (Biodev 2030) Une combinaison de facteurs dont le changement d'utilisation des terres, le changement climatique, les pratiques agricoles et de pêche non durables, la pollution et les espèces exotiques envahissantes exercent continuellement des effets néfastes sur biodiversité.



Pour lutter contre l'appauvrissement de la biodiversité et le déclin des services écosystémiques, la Tunisie a élaboré et mis en œuvre une étude et un plan d'action nationaux pour la biodiversité en 1998, actualisés en 2009 (SPANB2009-2020) qui à leur tour sont revus et actualisés pour la période de 2018 à 2030 dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique de la CBD 2011-2020. Les mesures prises ne se sont pas avérées suffisantes pour faire face aux pressions exercées sur la biodiversité.

I.4. Un nouveau Cadre mondial pour protéger la biodiversité

La lutte contre la perte de la diversité biologique prend aujourd'hui une importance croissante au niveau mondial et s'impose désormais comme une priorité nationale. Pour faire face aux différentes menaces et contraintes que connaît la biodiversité et au déclin rapide des contributions de la nature aux populations, les parties de la CBD ont adopté, en 2022 (CBD, 2022), le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming- Montréal (CMB-KM) pour pallier aux déficiences du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et ses objectifs d'Aichi.

Ce cadre, souligne l'urgence d'agir pour arrêter et inverser la tendance de la perte de la biodiversité d'ici 2030. Il contribue à la vision 2050 de la CBD « vivre en harmonie avec la nature », ainsi qu'à l'Agenda 2030 et ses Objectifs de Développement Durable, en particulier les ODD 14 et 15.

Il comprend 4 objectifs à échéance 2050 et 23 cibles à atteindre d'ici 2030.



Les objectifs visent à :

- i. Réduire les menaces pesant sur la biodiversité ;**
- ii. Satisfaire les besoins des populations grâce à l'utilisation durable**
- iii. Partager équitablement les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques**
- iv. Mettre en place des outils et des solutions en matière de mise en œuvre et d'intégration.**

Les cibles demandent, entre autres :

- » Au moins 30 % des zones terrestres et maritimes mondiales soient conservées par le biais de systèmes d'aires protégées efficaces, gérés équitablement, écologiquement représentatifs et bien reliés entre eux (et d'autres mesures efficaces de conservation par zone) ;
- » Une réduction de 50 % du taux d'introduction d'espèces exotiques envahissantes, et le contrôle ou l'éradication de ces espèces ;
- » Une réduction de moitié du risque des pollutions de toute origine ;
- » L'intégration des Contributions fondées sur la nature aux efforts d'atténuation du changement climatique mondial.

II. Nécessité de mise à jour de la SPANB 2018-2030 afin de l'aligner au cadre mondial pour la biodiversité à échéance 2030

Le CMB-KM définit les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) comme étant le « principal vecteur de la mise en œuvre du Cadre » et ii) impose leur révision afin de les aligner au Cadre (Annexe I de la décision 15/6 de la CBD (CBD/COP/DEC/15/6, 2022).

II.1. La SPANB 2018-2030

La SPANB 2018-2030 comprend les 5 priorités d'action suivantes déclinées en objectifs stratégiques (OS):

1) Renforcer les capacités de mise en œuvre et de suivi de la SPANB incluant des objectifs qui visent à : i) OS1.1 : Instituer un organe national de coordination et de suivi de la planification et de la mise en œuvre de la SPANB ii) OS 1.2 : Mettre en place un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SPANB, iii) OS 1.3 : Renforcer les capacités pour assurer une démarche commune de la protection de la biodiversité dans le cadre des trois conventions de Rio, iv) OS 1.4 : Mobiliser les ressources financières et intégrer la biodiversité dans la budgétisation des secteurs.

2) Intégrer les valeurs de la diversité biologique dans l'ensemble des politiques nationales et de la société ; avec des objectifs stratégiques avec i) OS 2.1 : Sensibiliser, éduquer le public et communiquer sur les valeurs de la biodiversité, ii) OS 2.2 : Intégrer la biodiversité dans la planification du développement socioéconomique à différents niveaux, iii) OS 2.3 : Renforcer les investissements stratégiques et les partenariats pour la biodiversité

3) Développer le savoir et valoriser le savoir-faire traditionnel i) avec OS 3.1 : Améliorer et intégrer les connaissances sur l'évolution de l'état de la biodiversité, ii) OS 3.2 : Renforcer et fédérer les recherches sur la diversité biologique et les orienter vers la valorisation des acquis

4) Réduire les pressions et les menaces sur la biodiversité et promouvoir son utilisation durable incluant i) OS 4.1 : Réduire les causes de perte de la biodiversité, ii) OS 4.2 : Réduire les pressions anthropiques sur les zones humides, marines et côtières, iii) OS 4.3 : Atténuer et prévenir les menaces environnementales sur les écosystèmes, iv) OS4.4 : Accéder aux ressources génétiques et Partager les Avantages (APA) découlant de leur utilisation :

5) Protéger/Restaurer la biodiversité, améliorer la résilience des écosystèmes et renforcer leurs services écosystémiques avec i) OS 5.1 : Protéger et restaurer la biodiversité, ii) OS 5.2 : Améliorer la résilience des écosystèmes et maintenir/renforcer leurs services écosystémiques.

II.2. Enjeux de l'alignement de la SPANB 2018-2030 au Cadre mondial pour la biodiversité

La mise à jour de la SPANB 2018-2030 et son alignement au nouveau cadre mondial pour la biodiversité visent en particulier :

» L'identification de toutes les composantes de la SPANB qui devraient être révisées ou mises à jour (objectifs, cibles, intégration de la biodiversité, politiques et institutions, ...), à la lumière du nouveau cadre mondial pour la biodiversité afin d'assurer une cohérence entre les différentes politiques environnementales à l'échelle nationale et internationale.

» La révision des systèmes de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité des actions entreprises en fonction des résultats obtenus et des évolutions des menaces pesant sur la biodiversité ;

» L'évaluation de la manière dont les parties prenantes, et les communautés locales, des entreprises, du grand public, des femmes et des jeunes ont participé à la révision et à la mise en œuvre

» L'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles qui y sont associées.

II.3. L'alignement de la SPANB 2018-2030 au cadre mondial pour la biodiversité est co-construit avec les parties prenantes

Afin d'assurer leur appropriation par le plus grand nombre d'acteurs, l'alignement de la SPANB 2018-2030 et l'élaboration du plan national d'actions prioritaires conformément au cadre mondial pour la biodiversité à échéance 2030 ont été co-construits, en ateliers, avec les différentes parties prenantes dans les territoires pour l'ensemble des gouvernorats. Les ateliers, y compris la réunion/atelier du COPIL, ont regroupé 523 participants dont 40% sont des femmes.

Ateliers pour l'Alignement de la Stratégie et du Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité avec le Cadre Mondial pour la Biodiversité:

Atelier	Date	Lieu	Nombre de participants	Hommes	Femmes	% Femmes
Atelier national d'information	Le 22 mai 2024	Tunis	57	31	26	45
Ateliers régionaux	9-10 juillet 2024	Tabarka	59	39	20	34
	16-17 juillet 2024	Sousse	74	51	23	31
	18-19 juillet 2024	Sfax	43	29	14	32
	le 11 février 2025	Gabès	67	50	17	25
	Le 18 février 2025	Mahdia	56	48	8	14
Atelier national Activité 1	le 1er octobre 2024	Tunis	75	32	43	57
Atelier national Activité 2	le 13 novembre 2024	Tunis	27	15	12	44
Atelier national Activité 3	le 21 novembre 2024	Tunis	34	8	26	76
Atelier national Activité 4	Le 10 décembre 2024	Tunis	31	11	20	64
Total			523	314	209	40%

Les participants à ces ateliers sont d'horizons divers et liés à des activités en relation avec la biodiversité. Ils appartiennent notamment aux :

» Secteur public dont les ministères

i. De l'environnement avec des représentants de la DGQV, L'APAL, l'OTEDD, l'ANGED, les points focaux nationaux pour la CDB, la lutte contre la désertification et le changement climatique et des représentants régionaux du ministère ;

ii. De l'agriculture, de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche avec la DGF, la DACTA, la DGPA, les CRDA, l'ODESYANO et les GDA ;

iii. Du tourisme avec des représentants de l'ONTT

L'exercice d'alignement à guider à l'identification de mesures qui devraient être mises en œuvre conformément aux cibles du cadre mondial (cibles de 1 à 23), en tenant compte des contextes, des priorités et des conditions socioéconomiques du pays.

Il a permis en particulier de :

Identifier des mesures prioritaires efficaces et mesurables de réduction des menaces pesant sur la biodiversité, sa conservation et son utilisation durable telles que :

- i) La lutte contre le changement de l'utilisation de terres et de la mer (cible 1) ;
- ii) L'amélioration de la protection (Cible 3), la restauration des écosystèmes et de leurs services écosystémiques (cibles 2 et 11) et la sauvegarde des espèces indigènes et de leur diversité génétique (cible 4);
- iii) L'atténuation des effets des changements climatiques (cible 8) ;
- iv) La réduction de la pollution (cible 7)
- v) Le contrôle des espèces exotiques envahissantes (cible 6)
- vi) La prévention contre la surexploitation des ressources naturelles (cible 5);
- vii) L'amélioration des connaissances scientifiques sur tous les composants de la biodiversité (cible 20)

Proposer des mesures pour intégrer les valeurs de la biodiversité dans les politiques, environnementales par :

- i) L'intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'économie et à l'échelle de la société (cibles 14, 15 et 16)
- ii) L'amélioration du cadre juridique environnemental national et son application afin de protéger la diversité biologique (cibles 14, 15 et 16) ;
- iii) Le renforcement de la réglementation pour une mise en œuvre efficace du Protocole de Carthagène, pour assurer la bonne gestion et le transfert des biotechnologies (cible 17);
- iv) Le renforcement de la réglementation pour garantir la mise en œuvre du Protocole de Nagoya relatif au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, y compris les connaissances traditionnelles associées (cible 13);
- v) Le développement de la synergie des mesures avec les conventions de Rio, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et autres processus internationaux et multilatéraux pertinents (cibles 14, 15 et 16);
- vi) L'amélioration de l'articulation entre la SPANB avec des stratégies nationales dont celles des CDN, de la transition écologique, le changement climatique et le plan national développement économique (cible 14)
- vii) Le développement et la mise en œuvre des moyens nécessaires de financement du Cadre mondial pour la biodiversité à l'échelle nationale (cibles 18, 19 et 20)
- viii) Le renforcement des mécanismes de suivi, d'établissement de rapports et d'examen des progrès réalisés en matière de biodiversité (cible 19)

L'implication de tous les acteurs dans la conservation et la gestion de la biodiversité par :

- i) La participation à part entière et efficace des communautés locales, des femmes, des jeunes, de la société civile, du gouvernement, milieu universitaire, etc. dans la conservation et la gestion de la biodiversité (cibles 16, 22 et 23)

ii) La sensibilisation, l'éducation, la formation et la facilitation de l'accès à l'information sur la biodiversité (cible 21)

La stimulation d'activités économiques en promouvant des pratiques agricoles durables, offrant des opportunités économiques locales aux petits agriculteurs et en soutenant les femmes dans l'agriculture (cible 10, 22 et 23).

III. Processus d'élaboration, principes directeurs et acteurs du plan national d'actions prioritaires 2025-2030

III.1. Les principes directeurs du plan national d'actions prioritaires

- » Les objectifs et cibles le plan d'action proposés contribuent à la réalisation des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique ainsi qu'aux Protocoles de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages. ;
- » L'élaboration du plan d'action a tenu compte de :
 - i) L'intégration des communautés locales quant à leur droit, connaissances et leur participation à la prise de décision en matière de biodiversité ;
 - ii) La concertation avec les parties prenantes ;
 - iii) L'égalité des genres et l'équité sociale ;
 - iv) Du contexte, des priorités et des capacités nationales de mise en œuvre ;
- » La mise en œuvre du plan d'action intègre :
 - i) Le développement des connaissances scientifiques et technologiques, et la valorisation des connaissances traditionnelles ;
 - ii) L'éducation formelle et informelle ;
 - iii) Le renforcement de la collaboration et de la coopération scientifique et technologique ;
 - iv) Les liens entre la biodiversité et la santé.

III.2. Les finalités du plan national d'actions prioritaires

Le plan d'action a pour principales finalités :

La protection de la biodiversité, sa gestion durable et la lutte contre les pressions à l'origine de sa dégradation » et ce à travers :

- » La gestion efficace et l'accroissement des aires protégées ;
 - » La protection des espèces et la sauvegarde de leur diversité génétique ;
 - » La lutte contre les pressions s'exerçant sur la biodiversité (changement d'affectation des terres et des mers, changement climatique, espèces exotiques envahissantes, surexploitation des ressources naturelles et pollutions) ;
 - » La restauration de la biodiversité et renforcement des services écosystémiques ;
 - » La valorisation et l'utilisation durable de la biodiversité
- Pour assurer la réussite de tels objectifs, des mesures d'accompagnement sont adoptées. Elles concernent le renforcement de :
- » La législation et la réglementation,
 - » Les mécanismes de mobilisation des ressources financières,
 - » L'amélioration des connaissances et l'innovation en matière de biodiversité et de lutte contre les pressions s'exerçant sur elle,
 - » L'incitation à une gestion durable des terres et des mers,

L'intégration de la biodiversité dans les secteurs clefs de l'économie et la mobilisation des acteurs à tous les niveaux.

III.3. Les acteurs et de mise en œuvre du plan d'action

Différents acteurs ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre des objectifs et cibles du plan d'action. Ils intègrent, en particulier, les décideurs de l'état aux échelles nationale, régionale et locale, les collectivités territoriales, communales et locales, les universités et les centres de recherche, ONG et associations de l'état civil, les socioprofessionnels (agriculteurs, pêcheurs, forestiers, aquaculteurs, ...), les gestionnaires des espaces naturels, les citoyens, etc.

III.4. Les axes stratégiques du plan national d'action prioritaires à échéance 2030

Quatre axes stratégiques, a vocation une mise en œuvre plus efficace des Objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à l'échelle nationale, ont été identifiés comme étant en mesure de contribuer le plus efficacement à la réalisation i) des objectifs et cibles du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal à l'horizon 2030 et ii) à d'autres objectifs pertinents visés par d'autres accords environnementaux internationaux ou des stratégies nationales liées à la biodiversité.

III.4.1. Axe stratégique A : Réduire les menaces pesant sur la biodiversité

Les pressions pesant sur la biodiversité identifiées par l'IPBES (2019) sont i) la destruction, l'artificialisation et la fragmentation des habitats, ii) la surexploitation des ressources naturelles par certaines pratiques agricoles, forestières, de pêche et de prélèvement non durables, iii) le changement climatique, iv) les pollutions de l'eau, du sol et de l'air et v) les espèces exotiques envahissantes.

L'axe stratégique a pour objectif de contribuer à la lutte contre ces menaces à travers :

- » La préservation et l'amélioration de la résilience des écosystèmes, par la restauration et l'accroissement de la superficie des aires protégées et leur connectivité ;
- » La lutte contre les pressions anthropiques et environnementales pesant sur la biodiversité ;
- » La limitation de l'extinction des espèces sauvages locales menacées et du risque d'extinction de toutes les espèces indigènes ;
- » La sauvegarde de la diversité génétique des populations d'espèces sauvages et domestiquées locales qui peuvent constituer un réservoir de gènes utiles pour des programmes d'amélioration génétique à des fins de production ou d'adaptation à des aléas biotiques ou abiotiques.

III.4.2. Axe stratégique B : Utiliser durablement la faune et la flore et satisfaire les besoins des populations

L'objectif vise l'utilisation et la gestion durable de la biodiversité et la valorisation, le maintien et le renforcement des contributions de la nature à l'homme, y compris les fonctions et services écosystémiques, et rétablir ceux qui sont actuellement en déclin. Il est attendu que les contributions de la nature sont pleinement prises en compte dans les décisions politiques et que la durabilité à long terme de ces contributions aux populations est assurée pour appuyer des objectifs du programme le programme mondial de développement durable (i.e. ODD 12).

III.4.3. Axe stratégique C. Accéder aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles et partager équitablement les bénéfices découlant de leurs utilisations

L'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui leurs sont associées (APA) représentent le troisième objectif de la CBD.

Le développement de cet objectif concrétise la mise en œuvre du Protocole de Nagoya (CBD, 2010) à l'échelle nationale pour règlementer l'accès, le transfert et le partage des bénéfices générés par l'utilisation de ses ressources génétiques. En effet, la commercialisation des produits issus des biotechnologies, utilisant les ressources génétiques peut déboucher sur des avantages monétaires et/ou non monétaires qui contribueront à :

- i) Développement économique et social des fournisseurs de ces ressources ;
- ii) La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ;
- iii) L'amélioration des conditions de vie et la reconnaissance des droits des populations qui détiennent un savoir traditionnel relatif à la conservation et l'utilisation des ressources et ;
- iv) L'encouragement de développement des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles, pour promouvoir l'utilisation des ressources génétiques.

III.4.4. Axe stratégique D : Garantir les moyens de mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal

La mise en œuvre du CMB, nécessite la disposition de moyens nécessaires pour réaliser les actions projetées pour 2030 et la vision 2050 de la CBD

L'axe stratégique vise notamment le développement des moyens financiers et autres moyens tels que le renforcement des capacités en matière d'approfondissement des connaissances, de réglementation, de suivi-évaluation, transfert de technologie, de gestion et de partage des savoirs, de collaboration et de mobilisation de tous les acteurs de la société afin d'assurer leur participation équitable, inclusive et effective en respectant leur droit et l'égalité des genres.

III.5. Les objectifs opérationnels, cibles et composantes du plan national d'actions prioritaires

23 objectifs opérationnels composent les 4 axes stratégiques. Les objectifs sont déclinés en 66 composantes/mesures alignées avec les différentes cibles du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. Différentes actions sont identifiées pour mettre en œuvre chaque mesure. Chaque action est accompagnée d'un descriptif, de l'entité responsable de sa mise en œuvre, des indicateurs de suivi avec les valeurs cibles associées, du calendrier et du coût de mise en œuvre.

Axe stratégique A : Réduire les menaces pesant sur la biodiversité

Pour parvenir à réduire les menaces s'exerçant sur la biodiversité, cet axe développe 8 objectifs opérationnels :



Objectif A1 : Intégrer la biodiversité dans la planification et l'aménagement du territoire

Les changements d'affectation des terres (i.e. expansion des terres agricoles et de l'urbanisation, développement des infrastructures routières) et des mers sont les principaux facteurs directs de perte de biodiversité. Une planification spatiale intégrée et participative de toutes les zones permet d'allouer efficacement des espaces à divers activités pour atteindre des objectifs sociaux, écologiques et économiques tout en favorisant la préservation de la nature.

Finalité de l'objectif : Les plans d'aménagement du territoire à l'échelle nationale, régionale et locale intégreront les enjeux de biodiversité et ce, dans l'ensemble des stratégies de planification spatiale.

Cette dernière peut être appuyée par des mécanismes de gestion efficace des espaces.

Résultat attendu : D'ici 2030, toutes les zones sensibles et de haute importance pour la biodiversité sont intégrées dans les plans d'aménagement du territoire et la perte de leur biodiversité est réduite au maximum

Les composantes proposées devraient conduire à

Composante A1.1. Intégrer dans les schémas directeurs d'aménagement du territoire toutes les zones naturelles sensibles du territoire national ;

Composante A1.2. Intégrer les Zones Clefs de la Biodiversité (ZCB) dans les schémas d'aménagement du territoire et élaborer un plan d'action pour la conservation de la biodiversité pour chaque Zone identifiée.



Objectif A2 : Restaurer la biodiversité des terres dégradées

De nombreux écosystèmes en Tunisie accusent des dégradations sous l'influence de facteurs anthropiques et climatiques.

La dégradation des terres affecte la productivité et les potentialités des sols à fournir des services écosystémiques de régulation (i.e. diminution de la fertilité des sols et de leurs capacités de séquestration du carbone) et d'approvisionnement (production de bois, chasse, pâturage), influençant directement l'économie nationale et régionale.



Au niveau du territoire national, 4 zones, incluant des écosystèmes forestiers, steppiques, agrosystèmes et zones humides, sont les plus touchées par les phénomènes de dégradation de sols et méritent des restaurations : i) Centre-Ouest de la Tunisie, ii) Sud de Gabès-Médénine, iii). Sud-Ouest de la zone saharienne, iv) Région des Hautes Steppes au Centre-Ouest avec les nappes d'Alfa (Biodev 2030)



En Tunisie, les pertes en terres agricoles causées par la désertification et la dégradation sont estimées à plus de 20.000 ha/an (GTZ, 2010).

- Le territoire national est désertique pour 17,1 %, très sensible à la désertification pour 40,2 %, sensible pour 31,7 % et moyennement sensible pour 5,5 % seulement. (CNEA en 2007).
- Le Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN-LCD) actualisé, propose un objectif national de restauration d'environ 2,2 millions d'hectares de terres dégradées d'ici 2030.
- La mise en œuvre de la nouvelle stratégie pour l'Aménagement et la Conservation des Terres Agricoles, à l'horizon 2050, pour une période de 10 ans, a été évaluée à 1,3 milliards de DT (MARHP, 2017)

Finalité de l'objectif : L'objectif vise de renverser la perte d'écosystèmes actuellement dégradés terrestres, aquatiques et marins en procédant à leur restauration. Outre des intérêts socioéconomiques, la mise en œuvre de cet objectif contribuerait à la réalisation des objectifs i) de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030), ii) de développement durable des Nations Unies (ODD15 et 14), iii) de la CNUCC et de la CNULCD.

Résultat attendu (cible 2) : D'ici 2030, au moins 15% des écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et marins et côtiers sont restaurés et gérés efficacement

Composante A2.1. Restaurer les zones humides dégradées afin d'inverser leur dégradation et restaurer leurs fonctions.



Les zones humides tunisiennes couvrent plus de 8% de la superficie du pays, réparties en zones humides naturelles (lagunes, lacs et marais d'eau douce, lacs salés continentaux) et artificielles (barrages, lacs collinaires) ; 42 zones sont classifiées sites Ramsar.

Les services écosystémiques fournis par les zones humides contribuent à :

- La sécurité alimentaire et à l'économie à travers la pêche lagunaire, qui représente 0,3% de la production de la pêche et de l'aquaculture (DGPA, 2023), la production de sel est de 888 mille Tonnes en 2014), le pâturage, la récolte de bois, la chasse, l'écotourisme, etc.) ;
- La régulation de processus écologiques dont la purification et l'approvisionnement en eau, la prévention des risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques en effet, elles constituent des puits importants de séquestration de carbone
- La conservation de la biodiversité, en effet, elles hébergent une diversité faunistique et floristique (avifaune, mammifères et végétaux notamment) riches avec des endémiques.

Composante A2.2. Restaurer la biodiversité dans les zones steppiques et arides qui sont à vocation essentiellement pastorale et accusent actuellement des stades de dégradation avancés sous l'influence de facteurs climatiques, édaphiques et anthropiques



La steppe à *Rhanterium suaveolens*, la plus répandue au niveau de la Tunisie présaharienne, connaît une forte réduction du couvert végétal et un appauvrissement des sols (réduction de la fertilité, érosion...). La régression de la superficie de cette steppe est de 52,7% avec un taux de recul annuel de 1,28% entre 1989 et 2007 (Tarhouni et al, 2014).

- Les parcours naturels de la Tunisie Centrale ont connu une perte de 103 485 ha de entre 1994 et 2005.
- Les superficies de l'Alfa sont passées de 635 000 ha en 1961 à 452 000 ha en 2005 et la productivité est passée de 4,5 Qx/ha à 3,4 Qx/ha entre 1976 et 2003 (DGF2004).
- 12% des superficies des nappes de l'Alfa sont estimées sensibles à la désertification. Sous l'effet des changements climatiques, la productivité pourrait baisser d'ici 2050 de 2/3 par rapport à celle de 2005 et celle de la productivité pastorale de 20 millions d'UF en 2020 et de 21 millions d'UF en 2050. (Daly-Hassen et al(2012)
- La valeur des bénéfices fournis annuellement par la nappe alfatière et les autres parcours steppiques est de : 724,9 millions DT soit 1163,9DT/ha alors le coût de dégradation revient à 73,3 millions DT soit 16,6DT/ha

Composante A2.3 Renforcer et activer la mise en œuvre de restauration d'habitats marins. L'objectif est d'appuyer les programmes et stratégies de conservation de la biodiversité marine aux échelles méditerranéenne et nationale et des habitats marins remarquables abritant une faune et flore diversifiées. Les habitats visés dans un premier temps sont les trottoirs à vermetidae, les récifs à Néogoniolithon, l'herbier à Posidonia oceanica et la biocénose coralligène). Ils sont sujets à plusieurs menaces dues notamment aux aménagements littoraux, la pollution, l'ancrage des navires, le chalutage de fond, le développement de l'aquaculture et les espèces exotiques envahissantes.



Objectif A3 : Aménager et gérer efficacement les aires protégées terrestres

Les aires protégées constituent un élément central des stratégies de conservation de la biodiversité aux niveaux local, national et mondial. Leur gestion efficace permet de protéger les habitats et les espèces qu'ils hébergent et de fournir des services écosystémiques assurant des avantages aux populations locales. Un bon nombre d'entre elles ne disposent pas de plan de gestion.

Finalité de l'objectif : Gérer efficacement les aires protégées et accroître leurs superficies



- La Tunisie compte 44 aires protégées terrestres (17 parcs nationaux totalisant une superficie 541105 ha environs et 27 réserves naturelles de superficie globale 92279 ha. Ces aires couvrent 7 % du territoire et seulement 8 aires protégées disposent de plans de gestion et d'aménagement.
- L'indice de représentativité des aires protégées pour la Tunisie était de 0,033 en 2016 (des valeurs plus proches de 1 indiquant une biodiversité entièrement protégée). Au cours de la période 2000-2016, l'indice a évolué à un taux annuel de 2,17 %
- L'indice de connectivité des zones protégées pour la Tunisie était de 0,313 en 2019 (les valeurs plus proches de 1 indiquant des terres bien reliées à d'autres zones protégées et des zones de végétation indigène intacte). Au cours de la période 2005-2019, l'indice a évolué à un taux annuel de -0,3525 %.

La valeur économique agrégée des services écosystémiques du Parc de l'Ichkeul est estimée à 6,270 millions DT en 2015 :

La valeur des services de régulation (protection contre les inondations, recharge de la nappe phréatique rétention des sédiments, ...) constitue la majorité des bénéfices (73%) de la valeur agrégée.

- Les services d'approvisionnement sont de 18% et la valeur des services culturels est de 9%.
- La valeur du bénéfice profitant à la population locale est assez élevée : soit 3089 DT par ménage par an pour la population à l'intérieur du parc et 2043 DT par ménage par an pour la population à l'extérieur du parc. (Daly Hassen et al, 2017)

Résultat attendu (cible 4) : Augmenter la superficie des aires protégées de 4%, d'ici 2030

Composante A3.1. Evaluer l'efficacité de gestion des aires protégées terrestres pour rapporter de manière régulière sur les réalisations des plans de gestion des aires

Composante A3.2. Intégrer des zones riches en biodiversité dans le réseau des aires protégées terrestres à travers :

- » L'intégration i) des 42 zones humides Ramsar d'importance internationale ii) des 46 Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) et iii) des réserves de la biosphère (MAB) dans le réseau des aires protégées ;

» La création et l'accroissement de la représentativité écologique des aires protégées dans les différents étages bioclimatiques et leur connectivité (i.e. région naturelle des Matmatas, des basses plaines méridionales, le Djerid, le Cap Bon et les basses steppes.)

Composante A3.3. Renforcer le réseau des Aires Marines et Côtières Protégées (AMCP) pour assurer une meilleure couverture territoriale des AMCP par la création d'autres aires d'importance écologique et présentant une bonne diversité biologique (i.e. côtes de Hergla, Cap Zbib-Cani et zones sensibles côtières). Cette action devrait être associée à l'Elaboration des plans de gestion pour toutes les AMCP existantes pour et assurer leur suivi et évaluation.



- Les aires marines et protégées constituent des refuges pour protéger les espèces uniques, rares et menacées, contribuent à atténuer les effets des changements climatiques grâce à la capture et au stockage du carbone ; génèrent des avantages sociaux et des avantages économiques, notamment par la pêche durable et par les plus grandes possibilités d'activités récréatives.
- La Tunisie comprend un grand nombre d'aires protégées marines ou gérées avec une composante marine (18 sites), dont la grande majorité sont des sites Ramsar (15 sites) et 3 ASPIM; 4 sites sont en phase finale de création en tant que AMCP : les îles Kneiss, l'Archipel de la Galite, les îles Kuriat et Zembra et Zembretta.
- Les AMCP en Tunisie couvraient 1.02% en 2019 des eaux nationales sans prendre en compte les AMCP en cours de finalisation, incluant entre autres des zones sensibles (SPA/RAC et MedPAN, 2019). Ce pourcentage demeure faible pour atteindre les cibles de la CBD d'ici 2030

Composante A3.4. Mobiliser les territoires et améliorer les connaissances sur les aires marines et côtières protégées ce qui permettrait d'appuyer leur ancrage dans les réalités socioéconomiques territoriales.



Objectif A4 : Sauvegarder les espèces menacées et préserver leur diversité génétique

Outre des facteurs génétiques, les espèces végétales locales sauvages et domestiques ainsi que les espèces animales sauvages et races autochtones sont de plus menacées d'érosion génétique par les pressions anthropiques conduisant progressivement à leur extinction. Ces entités, rustiques et bien adaptées aux conditions environnementales locales disparaissent au profit d'espèces, variétés et races introduites.

Finalité de l'objectif : Conserver ex situ et in situ et gérer durablement les espèces rares et menacées autochtones/locales, notamment les endémiques. La conservation dynamique de ces espèces constitue un moyen de prévenir leur extinction. Les mesures de conservation doivent concilier les conflits entre les utilisateurs de ces ressources et les obligations de conservation.

Sur les 190 espèces d'oiseaux nicheurs, recensées en Tunisie, 74 d'entre elles figurent sur la liste rouge de l'IUCN.

A l'échelle nationale : 10 espèces sont classées éteintes (ET), 13 sont en danger critique d'extinction (CR), 22 espèces en danger (EN), 29 espèces vulnérables (VU), et 19 Quasi menacé (NT)

608 taxons végétaux appartenant aux groupes des ptéridophytes, Gymnospermes et Monocotylédones sont rapportées en Tunisie. Parmi les 80 espèces évaluées dans ces groupes :



9 sont classées dans la catégorie Quasi-menacé (NT), et 71 sont classées sur la Liste rouge de l’UICN (UICN, 2001, 2012) dont :

- 5 taxons Eteints (RE): 1 ptéridophyte et 4 Monocotylédones (3 Orchidacées et 1 Butomacées) ;
- 12 taxons En Danger critique (CR) : 3 ptéridophytes et 9 Monocotylédones ;
- 26 taxons En Danger (EN) : 3 ptéridophytes et 23 Monocotylédones;
- 28 taxons Vulnérables (VU) : 5 ptéridophytes, 1 Gymnosperme et 22 Monocotylédones
- 13 espèces de Cystoseires sont listées comme en danger ou menacées en Méditerranée.

Résultat attendu (cible 4) : D’ici 2030, la liste des espèces sauvages menacées d’extinction est établie et évaluée selon les critères de l’UICN et les plans d’action de conservation par espèce sont mis en œuvre

Composante A4.1. Renforcer les capacités de conservation ex situ par la création de nouveaux conservatoires régionaux d’arbres fruitiers de variétés locales.

Composante A4.2. Améliorer les connaissances sur :

- » Les espèces sauvages rares, endémiques et menacées d’extinction pour tous les groupes taxonomiques, les classer selon les catégories et les critères de l’UICN et prendre des mesures pour leur conservation ;
- » La diversité génétique des parents sauvages apparentés à des plantes cultivées. En effet, ces espèces constituent un réservoir de gènes et peuvent être utilisées dans des programmes de sélection pour la recherche de résistance à des stress abiotiques (sécheresse, salinité) ou biotiques (maladies, ravageurs).

Composante A4.3. Encourager le partenariat public/ privé et avec les populations les populations pour la conservation d’espèces menacées afin d’engager des démarches communes pour accroître les efforts de préservation des espèces et des écosystèmes.



Objectif A.5: Assurer une exploitation et une gestion durables des espèces sauvages

La surexploitation des espèces sauvages terrestres, marines et d’eau douce constitue le facteur principal de la perte de la biodiversité et de la détérioration des écosystèmes.

Finalité de l’objectif : Assurer d’une façon légale la durabilité et l’exploitation des espèces de faune et de flore sauvages utilisées pour des fins variables (alimentation, médicaments, pâture, scientifiques). Ceci permettrait d’assurer la viabilité des populations des espèces à long terme en évitant leur surexploitation.



- Les principales espèces ciblées par la pêche côtière/artisanale sont dans une situation d’exploitation optimale à surexploitées (i.e. Pageot, Petit pagre, Denté, Rouget de roche, Daurade, Merlu, Chinchard à queue jaune, Serre (INSTM, 2006)
- La plupart des espèces benthiques exploitées sont en état de surexploitation ou sont en optimum d’exploitation exemple le corail (*Corallium rubrum*) et la langouste rouge (*Palinurus elephas*), inscrites dans l’annexe III de la convention de Barcelone.
- La chevette (*Parapenaeus longirostris*) est surexploitée dans toutes les zones de pêche en Tunisie

Résultat attendu (Cible 5) : Les espèces sauvages de la faune et flore nationales surexploitées sont identifiées et leur prélèvement contrôlé

Composante A.5.1. Améliorer les connaissances sur les populations des espèces sauvages exploitées et exploitables notamment marines en i) estimant la taille de leurs populations et en déterminant leurs seuils critiques et ii) en caractérisant leur diversité génétique pour renforcer les programmes nationaux de surveillance de la pêche commerciale et récréative.

Composante A5.2. Mettre en œuvre des modes d'exploitation innovantes aidant à la conservation de la faune et flore prélevées en procédant à des modes de gestion adaptative



Objectif A6 : Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

La mondialisation et l'accroissement des échanges commerciaux, du transport et du tourisme ouvrent de plus en plus des voies d'introduction des EEE (ou espèces non indigènes) hors de leur aire de distribution naturelle.

Les EEE ont i) altèrent les services écosystémiques et induisent une disparition des espèces indigènes par des mécanismes divers tels que l'hybridation, la prédation, la compétition, et ii) constituent une menace pour la sécurité alimentaire, la santé humaine et les activités économiques. Ces impacts sont accentués par la fragmentation des habitats et les changements climatiques.

Finalité de l'objectif : Identifier les voies d'introduction des EEE et lutter contre elles.



- 181 espèces animales non indigènes ont été répertoriées dans les eaux tunisiennes. Les crustacés, les poissons, les mollusques et les annélides sont les plus représentés.
- Un total de 27 macrophytes marins exotiques a été enregistré à ce jour en Tunisie.
- Le nombre d'espèces exotiques végétales représenterait 3% de la flore totale tunisienne (Sayari et al, 2016). Près de 92 taxa dont 82 espèces, 7 sous espèces et 2 variétés exotiques envahissantes sont rapportés (Sayari et al, 2016). *Solanum elaeagnifolium* (morelle jaune) provoque des dégâts d'importance économique dans les agrosystèmes. *Leucaena leucocephala* (mimosacées) colonise de plus en plus les écosystèmes perturbés et les milieux urbanisés.
- Le nombre d'insectes exotiques envahissants demeure peu précis. Les dégâts socioéconomiques causés par les EEE (i.e. cochenille du cactus, *Dactylopius opuntiae* et le charançon rouge du palmier) sont rarement estimés.

Résultat attendu (Cible 6): Les voies d'introduction des EEE sont identifiées et les taux de propagation sont réduits au moins de 30% d'ici 2030

Composante A6.1. Assurer une bonne gouvernance pour lutter contre les EEE par la mise en place d'un cadre juridique régissant les EEE et l'instauration de mécanismes de coordination à l'échelle nationale

Composante A6.2 Améliorer les connaissances sur les EEE, pour aider les décisions réglementaires et politiques et l'adoption de pratiques adéquates de prévention et de lutte.

Composante A6.3 Identifier et contrôler les voies d'introduction des EEE qui sont relativement connues pour les espèces marines et demeurent peu analysées pour les espèces terrestres.

Composante A6.4. Elaborer une stratégie commune pour contrôler et gérer les EEE afin de i) de coordonner, entre les acteurs travaillant sur la problématique des EEE, ii) d'optimiser les moyens humains et financiers pour renforcer et structurer l'action collective concernant la prévention et la gestion des invasions biologiques



Objectif A.7: Réduire les pollutions de toute origine pour le maintien des espèces et des services écosystémiques

La nécessité de réduire la pollution de toute sorte est devenue une urgence aussi bien à l'échelle mondiale qu'à l'échelle nationale. En effet, les pollutions, par les nutriments (azote et phosphore), les pesticides, les produits chimiques et plastiques, ont des impacts néfastes sur la biodiversité (produits qui peuvent finir dans la chaîne alimentaire), les fonctions et services écosystémiques et la santé (ingestion de micro plastiques via l'eau potable).

Finalité de l'objectif : Réduire les pollutions plastiques, l'utilisation des pesticides en agriculture

Résultat attendu (Cible7) : D'ici 2030, les polluants plastiques, de pesticides et la perte des nutriments sont réduits de 30%

Composante A7.1. Réduire au maximum les pollutions plastiques qui contaminent les océans, les mers, les rivières, les sols et l'air et ce, à travers une approche globale et coordonnée à chaque étape du cycle de vie du plastique (de la production à l'élimination).



- L'impact de la pollution plastique sur l'économie tunisienne est estimé entre 20 et 24 millions de dollars USA/an, soit 58 millions de dinars tunisiens par an (WWF, 2019) ;
- 0.32 millions de tonnes de plastiques sont produits, 0.25 million de tonnes sont générés et 4% recyclés.
- 6% des déchets plastiques collectés sont gérés par la filière Eco-Lef (WWF, 2019).

Composante A7.2. Réduire l'utilisation des pesticides en agriculture

Les pesticides (insecticides, fongicides, herbicides ou autres produits utilisés en agriculture ont des effets négatifs sur i) la santé humaine (cancer, troubles du développement, de la reproduction et neurologiques) et animale, et ii) sur la biodiversité (pollution des eaux, mortalité des insectes pollinisateurs, contamination de la microflore et de la microfaune du sol, contamination de l'eau).

La composante vise : i) la Promotion de la lutte intégrée contre les parasites végétaux pour limiter l'usage des pesticides, ii) la diversification de l'agriculture biologique, iii) l'intégration de l'agro écologie dans les systèmes agricoles et iv) le renforcement du contrôle et le suivi de l'utilisation des pesticides et de leurs impacts sur la santé et l'environnement.



- En Tunisie, plus de 215 substances actives de pesticides homologuées (fongicides insecticides, herbicides,...) et distribuées sous plus de 493 spécialités sont commercialisées (MARHP, 2018).
- La consommation moyenne en pesticides calculée par SAU (3500 à 4000 T /an pour 4,9 millions d'ha) est de 0.714kg / ha (MARHP, 2018) ; cette consommation a atteint 9018 Tonnes en 2022 (MARHP, 2024),

Composante A7.3: Renforcer la réglementation existante relative aux pesticides pour l'aligner sur les standards internationaux



Objectif A8 : Lutter contre les effets du changement climatique pour préserver la biodiversité et renforcer la résilience des écosystèmes

Les changements climatiques, dégradent les services écosystémiques, perturbent les cycles de reproduction des espèces, augmentent les maladies et les parasites et favorisent des événements météorologiques extrêmes à l'origine de catastrophes naturelles (tempêtes, augmentation des incendies de forêts et des inondations, des fréquences de vagues de chaleur, la remontée des mers et des océans).

Finalité de l'objectif : Mettre en œuvre de mesures permettant d'atténuer les effets des changements climatiques sur la biodiversité et la dégradation des écosystèmes afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine terrestre et réduire les risques des catastrophes. Les mesures seront approchées par des Solutions fondées sur la Nature.

Résultat attendu (Cible 8) : D'ici 2030, l'efficacité énergétique est améliorée de 45%



Les projections climatiques aux horizons 2050 et 2100, prévoient à l'échelle nationale :

- Une baisse globale des ressources en eaux.
- Une réduction des rendements des cultures irriguées et pluviales suite à la diminution des ressources en eau, menaçant la sécurité alimentaire
- Une recrudescence des incendies de forêt et une perte accrue de la biodiversité.
- Une réduction des ressources fourragères naturelles qui impacterait la durabilité du pastoralisme.
- Une augmentation des phénomènes de salinisation et d'eutrophisation des zones humides
- La dégradation d'habitats côtiers

L'indice de résilience des écosystèmes bioclimatiques de la Tunisie était de 0,394 en 2015. Au cours de la période 2005-2015, l'indice a évolué à un taux annuel de 0,048 %. Le taux et l'indice restent très faibles.

Composante A8.1. Encourager la recherche pour développer les compétences et adopter des solutions adaptées à la préservation de la biodiversité face au changement climatique telles que la sélection d'espèces végétales résistantes et la diversification des cultures pour augmenter la résilience des écosystèmes face à ce stress.

Composante A8.2. Améliorer la résilience des écosystèmes pour atténuer les effets des changements climatiques à travers la :

- » La protection et la réhabilitation du couvert végétal d'écosystèmes forestiers, steppiques, zones humides et bassins versants ;
- » L'encouragement de la recherche et l'innovation pour développer des solutions fondées sur la nature afin de renforcer la résilience des écosystèmes

Composante A8.3. Réduire le risque des catastrophes naturelles pour protéger les écosystèmes, les infrastructures, les activités économiques et les populations, notamment par :

- » La mise en place d'un système national de détection précoce et d'information des risques de catastrophe aux niveaux national, régional et local ;
- » La mise en place des plans d'intervention d'urgence régionaux et locaux pour lutter contre les inondations et les feux de forêts ;
- » Le renforcement des systèmes et services hydrométéorologiques et des capacités de l'Office national de la protection civile.

Axe stratégique B : Utiliser durablement la faune et la flore et satisfaire les besoins des populations



Objectif B1. Gérer et utiliser durablement les espèces sauvages au profit des populations et contrôler leur statut d'évolution

Les espèces sauvages (faune et flore) contribuent à la sécurité alimentaire, à la santé humaine, constituent des moyens de subsistance pour les populations rurales et font partie de leur mode de vie. Les bénéfices sociaux, économiques voire culturels tirés par les populations locales peuvent être renforcés par la conservation et la gestion durable de ces ressources.

Finalité de l'objectif : Utiliser d'une façon rationnelle les espèces sauvages

Résultat attendu (Cible 9) : Les produits forestiers non ligneux sont gérés de manière rationnelle avec les communautés locales

Composante B1.1. Gérer durablement et de façon participative les produits forestiers non ligneux (PFNL) qui jouent un rôle important dans la subsistance et la génération de revenus pour les populations forestières.



Les bénéfices nets tirés de l'exploitation de certains PFNL pour l'année 2019 sont de 7 550 104 DT pour le liège, 473 400 DT pour le myrte, 2 826 200 DT pour le romarin, 16 700 DT pour les champignons, 205 899 pour les graines de Pin d'Alep (ONAGRI, 2020)

La valeur des recettes de la chasse, pour 2020 est de 274 075 DT (ONAGRI, 2020)



Objectif B2. Assurer la gestion durable des systèmes productifs qui soutiennent la sécurité alimentaire et les services écosystémiques et améliorer leur résilience

L'agriculture, l'aquaculture, la pêche et la sylviculture constituent des secteurs clefs dans la sécurité alimentaire, la création d'emplois, la génération de revenus et contribuent à l'économie nationale. La gestion inappropriée de ces secteurs, associée à des pressions indirectes (changements climatiques, pollutions) a induit des effets néfastes sur la biodiversité compromettant leur durabilité. L'amélioration de la résilience et de l'efficacité de productivité de ces secteurs devrait passer par l'utilisation durable de la biodiversité et l'instauration de pratiques de gestion durable.

Finalité de l'objectif : Veiller à ce que les systèmes productifs soient gérés de manière durable par l'utilisation de la biodiversité et des pratiques de production durables.

Résultat attendu (Cible10) : Les bonnes pratiques de gestion durable de la biodiversité dans les systèmes productifs sont bonifiées parmi les critères de priorisation des projets de développement au niveau national et régional

Composante B2.1. Gérer durablement les agrosystèmes par la prise en compte de la biodiversité dans ces écosystèmes pour assurer leur durabilité, et renforcer les services écosystémiques tels que la pollinisation, la régulation des pathogènes et la restauration de la fertilité des sols et ce en :

» Renforçant la mise en œuvre zones pilotes pour le développement de l'agriculture biologique.

» Utilisant et valorisant des ressources génétiques agricoles locales et leur intégration dans des programmes d'amélioration génétique

Composante B2.2. Assurer une gestion durable de l'aquaculture qui représente une part importante de la production agricole. Elle contribue à 11% de la production halieutique et sa production a évolué de 21870 tonnes en 2017 à 25970 tonnes en 2021 et à 20,9 mille tonnes en 2022 (ONAGRI, 2024).

Ce secteur contribue à la sécurité alimentaire, l'emploi et le développement économique tout en réduisant la dépendance envers les stocks de poissons sauvages qui sont souvent surexploités. La croissance rapide du secteur pose cependant des défis pour sa durabilité globale sur le long terme et soulève des préoccupations liées à la gouvernance, à la planification spatiale, aux questions d'économie et de marché et à la protection de l'environnement.

La composante vise la mise en œuvre d'actions sur :

- » L'évaluation des impacts négatifs de l'aquaculture sur la biodiversité marine
- » L'adoption de bonnes pratiques qui minimisent ces effets néfastes
- » Le développement des recherches dans des domaines tels que l'approvisionnement en alevins et en aliment de poissons et l'adaptation au changement climatique.

Composante B2.3. Assurer une gestion durable de la pêche



■ La Production de la pêche et de l'aquaculture est de 158,5 mille tonnes pour une valeur de 1 453,2 millions dinars (DGPA, 2023).

■ Les débarquements de la pêche en Tunisie ont atteint 133972 tonnes en 2018 contre 100451 tonnes en 2009 soit une évolution de 25%, assurée essentiellement par les espèces pélagiques.

Le potentiel exploitable des petits pélagiques a chuté de 53% en 2018 par rapport à 2010. Cette diminution est de 72% dans le golfe de Gabès, de 69% dans la région du Sahel, de 35% dans le golfe de Hammamet et de 10% dans la région nord qui est la moins touchée par cette diminution

Le secteur de la pêche, outre des menaces environnementales (bio invasions, changement climatique), est soumis à des pressions anthropiques menaçant sa biodiversité dont

- » La pollution des zones marines et côtières ;
- » Les impacts de l'activité de pêche sur les espèces benthiques et pélagiques dont (surexploitation des espèces commerciales et cibles et destruction des habitats par le chalutage) ;
- » Les prises accessoires, les rejets de la pêche et la pêche de juvéniles ;
- » Les activités de pêche récréative incontrôlées ;
- » L'urbanisation et la construction d'infrastructures ;
- » Le commerce d'espèces menacées (éponges, requins, tortues, hippocampes, coquillages)

La composante vise à instaurer des pratiques de pêche durable basée sur les connaissances scientifiques, la prise de décisions participatives et éclairées pour :

- » Garantir la préservation des ressources marines permettant aux populations de se renouveler naturellement.
- » Offrir des avantages économiques en garantissant que les pêcheries restent viables à long terme.

Composante B2.4. Améliorer la gestion des forêts et leur santé

Les superficies forestières varient entre 1 à 1,3 million d'hectares en tenant compte des surfaces reboisées. La superficie actuelle réelle serait comprise entre 750 000 et 850 000 ha (MARHP, 2016). Les feux de forêts, d'origine diverse, provoquent des pertes des services écosystémiques, des activités socioéconomiques et une réduction du potentiel de séquestration du carbone. Les espèces exotiques envahissantes conjointement aux feux de forêts et à des exploitations sylvicoles non appropriées nuisent également à l'état de santé des forêts.

La composante vise à :

- » Renforcer les capacités pour prévenir et lutter contre les feux de forêts et les espèces exotiques envahissantes ;
- » Mettre en œuvre des programmes pluriannuels d'aménagement forestier.
- » Mettre en œuvre des plans d'aménagement régionaux participatifs de parcours forestiers



- La quantité de carbone fixée par les formations forestières tunisiennes en 2012 (MARHP, 2016) a été évaluée à un million de tonnes équivalent-CO₂ (téCO₂)
- La valeur économique totale des forêts tunisiennes est estimée à 204 000 millions de dinars tunisiens en 2010, soit 172 DT/ ha. Cette valeur représente 0.3% par rapport au PIB,
- La valeur économique totale profite à :
 - La population locale (61%), grâce notamment aux ressources fourragères,
 - La société (22%) par le biais de la conservation des eaux et du sol,
 - La communauté internationale (12%) avec la séquestration du carbone et la conservation de la biodiversité,
 - L'Etat (5%) avec la vente de certains produits comme le liège et le bois.

Daly-Hassen et Croitoru, 2013



Objectif B3. Préserver et renforcer les services et fonctions des écosystèmes pour le bénéfice des populations

La distribution et la variété de la biodiversité, dans ses nombreuses formes, sont essentielles pour le fonctionnement des écosystèmes, la fourniture des services écosystémiques. Le maintien et l'amélioration de ces services, sont cruciaux pour soutenir les besoins primaires de l'homme, l'économie, la sécurité alimentaire.

Les facteurs contribuant à la dégradation de la biodiversité des écosystèmes (utilisation des pesticides, pollution atmosphérique, changement climatique, espèces exotiques envahissantes, détérioration de la qualité de l'eau, etc.), compromettent la santé des êtres humains et celles des animaux et des végétaux.

Finalité de l'objectif : Optimiser les effets positifs du maintien ou de la restauration de la biodiversité, des écosystèmes par des Solutions fondées sur la Nature (SfN).

Résultat attendu (Cible 11): Les biens et services des écosystèmes sont maintenus à leur niveau de référence de 2018 ou améliorés, entre autres par les Solutions fondées sur la Nature (SfN)

Composante B3.1: Restaurer les services de régulation des écosystèmes oasiens, littoraux et des zones humides

Composante B3.2. Protéger et restaurer la biodiversité pour promouvoir la santé humaine, animale et végétale.

Composante B3.3 : Améliorer la contribution de la pédofaune et des pollinisateurs pour améliorer les services écosystémiques.



Objectif B4. Mettre en œuvre des politiques urbaines en villes pour créer et préserver les espaces verts

Les espaces verts en ville, tout en contribuant à la conservation de la biodiversité, jouent un rôle important pour le bien être humain aussi bien sur le plan physique que mental.

Finalité de l'objectif : Maintenir en bon état ces espaces et leur biodiversité, accroître leur extension et leur connectivité pour améliorer la qualité de vie des citoyens et réduire l'empreinte environnementale des villes et des infrastructures

Résultat attendu (Cible 12) : D'ici 2030, 20% des communes adoptent et mettent en œuvre des plans et actions de d'amélioration de la préservation de la biodiversité en ville

Composante B4.1. Promouvoir la biodiversité en ville par la mise en œuvre d'actions qui visent à :

- » Augmenter la superficie et la connectivité, des espaces verts dans les zones urbaines ;
- » Intégrer la conservation de la biodiversité dans la planification urbaine, en renforçant la biodiversité indigène ;
- » Assurer une gouvernance efficace et inclusive.

Axe stratégique C. accéder aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles et partager équitablement les bénéfices découlant de leurs utilisations



Objectif C.1. Mettre en œuvre un Cadre opérationnel pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA) et séquencer les ressources génétiques

L'utilisation biotechnologique des ressources génétiques tels que définies par le protocole de Nagoya ainsi que l'utilisation des connaissances traditionnelles qui leurs sont associées peuvent déboucher sur des avantages monétaires à partager équitablement entre les fournisseurs des ressources et leurs utilisateurs. Ces avantages permettent aux fournisseurs, outre des améliorations socioéconomiques, l'acquisition de nouveaux avantages pour la conservation de la biodiversité.

Finalité de l'objectif : Réglementer l'accès et le partage des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui leurs sont associées.

Résultat attendu (Cible1) : D'ici 2030, le Cadre opérationnel sur l'APA est mis en œuvre et des informations par le séquençage numérique sont acquises

Composante C1.1. Réglementer et institutionnaliser l'accès et le partage des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques nationales par i) la mise en œuvre des mesures juridiques, politiques, administratives et ii) de renforcement des capacités.

Composante C1.2. Valoriser les connaissances traditionnelles/savoirs faire traditionnelles associées aux ressources génétiques par des validations scientifiques et de mise en place de mécanismes de protection de ces connaissances ;

Composante C1.3. Inventorier, valoriser et conserver les ressources génétiques en s'appuyant sur des résultats d'analyses de leur diversité génétique par des marqueurs fiables notamment ceux de séquençage numérique.

Axe stratégique D : Garantir les moyens de mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal



Objectif D1. Intégrer la biodiversité dans les politiques nationales

De nombreuses activités économiques dépendent de la biodiversité et peuvent l'impacter négativement. L'intégration et la prise en compte des valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques qu'elle fournit dans politiques nationales, permet de garantir la reconnaissance de ces valeurs dans la prise de décision.

Finalité de l'objectif : Mettre en place des processus qui peuvent aider à mieux intégrer les valeurs de la biodiversité dans les politiques sectorielles et intersectorielles clés et prendre mesures nécessaires pour réussir cette intégration.



Les secteurs de l'agriculture et de la pêche, de l'infrastructure et de l'industrie ont un fort impact sur la fragmentation des habitats et la consommation des espaces naturels conduisant à une perte de la biodiversité et des services écosystémiques

L'industrie (i.e. industries agroalimentaire, textile, chaussures, extractives) est la principale source des pollutions environnementales (marine ou terrestre). Biodev2030

Composante D1.1. Intégrer les valeurs de la biodiversité dans les politiques sectorielles pertinentes dont les secteurs l'agriculture du transport terrestre de la santé du tourisme, du bâtiment et des industries chimiques et agroalimentaires qui causent des effets négatifs sur la biodiversité

Composante D1.2. Renforcer les capacités institutionnelles pour l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans les politiques nationales et régionales et locales, et dans les cadres de la planification et de la budgétisation

Composante D1.3. Élargir et actualiser le cadre juridique existant pour intégrer et gérer la biodiversité dans les différents secteurs afin d'atteindre des objectifs de conservation de développement durable



Objectif D.2. Réduire l'impact de la chaîne de valeur des entreprises sur la biodiversité

De nombreuses entreprises dépendent directement ou indirectement de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes. Ces entreprises ne prennent pas souvent en considération les valeurs de la biodiversité dans leurs activités et chaînes d'approvisionnement. La perte de la biodiversité impacterait les activités de ces entreprises

Finalité de l'objectif : Evaluer les impacts négatifs des entreprises sur la biodiversité et les inciter à développer et appliquer des méthodes de production permettant de réduire ou éviter ces impacts.

Résultat attendu (Cible 15): A l'horizon 2030, au moins 30% des entreprises ont mis en œuvre des activités de réduction des effets de leurs chaînes de valeur sur la biodiversité

Les principales mesures, à mettre en œuvre, pour atteindre cet objectif visent à :

Composante D2.1. Accompagner les entreprises réduire l'impact de la chaîne de valeur sur la biodiversité en

- » Les aidants à construire des plans d'actions d'intégration de la biodiversité,
- » Instaurant une législation relative aux obligations de « reporting » en matière d'impact environnemental ;
- » Les incitants à instaurer des normes ISO (ISO 14001 et ISO 26000) et à certifier leurs produits



Objectif D3. Faire des choix de consommation durable, réduire la surconsommation et ses effets sur l'environnement

L'effet des ménages sur l'environnement se traduit essentiellement au niveau de leur consommation d'énergie et d'eau, leur production de déchets, leurs habitudes de transport et leurs choix alimentaires.

Finalité de l'objectif : Inciter la population à « l'utilisation de services et de produits qui répondent à des besoins essentiels et contribuent à améliorer la qualité de la vie tout en réduisant au minimum les quantités de ressources naturelles et de matières toxiques utilisées, ainsi que les quantités de déchets et de polluants tout au long du cycle de vie du service ou du produit »

Résultat attendu (Cible16) : Mettre en œuvre des mesures pour réduire de moitié (50%) le gaspillage alimentaire, la production de déchets et la surconsommation

La réalisation de cet objectif s'appuiera sur des mesures suivantes :

Composante D3.1. Encourager la population à la consommation durable par la mise en œuvre d'actions qui consistent notamment à :

- » Informer et éduquer le public vers une consommation durable ;
- » Prendre des mesures réglementaires pour promouvoir une consommation durable ;
- » Réglementer les pratiques d'achats durables dans le cadre de la passation des marchés publics.

Composante D3.2. Réduire la surconsommation et éviter le gaspillage alimentaire pour i) adapter la consommation aux capacités de régénération des ressources alimentaires fournies par la biodiversité et ii) limiter l'impact de la surconsommation sur l'environnement et iii) réduire le gaspillage alimentaire et soutenir les initiatives anti-gaspillage.

Composante D3.3. Réduire et recycler les déchets de fabrication des produits alimentaires et des publicités, ce qui permettra de soutenir l'économie circulaire.



Objectif D4. Gérer et contrôler les risques potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine

Les biotechnologies offrent de nombreux avantages aux secteurs agricoles et de l'agroalimentaire, l'industrie pharmaceutique et la médecine. Leur mauvais usage, peut conduire à des effets indésirables sur la biodiversité et la santé humaine et animale.

Finalité de l'objectif : Adopter des règles et des pratiques pour réduire les risques potentiels des OGM/OVM, issus des biotechnologies, sur la diversité biologique et la santé humaine lors de leur manipulation, transfert et utilisation. Ces mesures entrent dans le cadre de la mise en œuvre Protocole de Carthagène (CBD, 2000) à l'échelle nationale.

Résultat attendu (Cible17) : D'ici 2030, les mesures réglementaires nécessaires pour prévenir, contrôler et gérer les risques potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine sont promulgués et entrées en vigueur

Composante D4.1. Renforcer les capacités pour assurer une meilleure biosécurité et ce en :

- » Renforçant la capacité du réseau national de laboratoires de contrôles, de détection, d'identification et de quantification des OGMs ;
- » Adoption d'un texte juridique sur la biosécurité en Tunisie ;
- » Renforçant les contrôles sanitaires et les normes de biosécurité dans le secteur de l'aviculture et dans les aires protégées.



Objectif D5. Réduire les subventions néfastes sur la biodiversité

L'identification des subventions néfastes, pour la biodiversité, leur réduction/ élimination et leur conversion pour des pratiques de production durable ou de protection de la biodiversité soutiennent les dépenses publiques visant la conservation de la biodiversité et les objectifs de développement durable.

Finalité de l'objectif : Eliminer progressivement ces subventions, en concertation avec les différents secteurs économiques, et les affecter pour la conservation de la biodiversité.

Résultat attendu (Cible18): D'ici 2030, 30% des encouragements préjudiciables à la biodiversité sont éliminés

Composante D5.1. Evaluer les subventions néfastes et les orienter vers des pratiques de conservation de la biodiversité.



Objectif D6. Mobiliser les ressources financières nationales et internationales nécessaires pour la mise en œuvre du CMB-KM national

Les dépenses allouées à la biodiversité, en Tunisie, sont en grande partie fournies par l'état et ne couvrent pas les coûts de sa dégradation. La mobilisation des ressources financières suffisantes est importante pour atteindre les Objectifs et Cibles du CMB-KM à l'échelle nationale.

Finalité de l'objectif : Mobiliser des ressources financières au niveau national (secteur publique et privé), par l'intégration de mécanismes de financement nouveaux et novateurs, et au niveau international sous forme de dons et prêts au niveau d'instances mondiales.

Résultat attendu (Cible19) : D'ici 2030, les appuis financiers nationaux et internationaux sont augmentés d'au moins 20%

Composante D6.1 Mobiliser les ressources financières nationales, à travers l'adoption et la mise en œuvre des mécanismes de financement novateurs dont :

- » La mise en place un système de responsabilité / dommage / réparation en faveur de la biodiversité ;
- » L'instauration de système paiements pour services environnementaux (PSE) en agriculture ;
- » Le développement des marchés verts ;
- » L'application du principe du pollueur-payeur ;
- » L'utilisation des bénéfices générés par les contrats d'Accès aux ressources génétiques et du partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Composante D6.2. Mobiliser les ressources financières internationales qui peuvent être recherchées dans

- » Les financements climatiques ou de catastrophes ;
- » Le Fonds vert pour le climat ;
- » Les financements du FEM sur les mécanismes ;
- » Les financements du Programme des Nations Unies pour le développement (BIOFIN).



Objectif D7. Renforcer les capacités scientifiques, le transfert technologique et la coopération en faveur de la biodiversité

L'atteinte des objectifs et Cibles du CMB-KM, nécessite l'implication et l'engagement de toutes les parties prenantes, y compris les décideurs. Ces parties doivent disposer de capacités techniques, organisationnelles et de connaissances suffisantes pour mener à bien la mise en œuvre des actions proposées dans le CMB-KM.

Finalité de l'objectif : Renforcer les capacités, par un transfert de technologie et de coopération technique et scientifique.

Résultat attendu (Cible 20) : D'ici 2030 un cadre de coopération et de transfert des technologies est créé et opérationnel

Composante D7.1. Renforcer les capacités nationales en matière de formation et de gestion de la biodiversité par l'Intégration des enseignements relatifs à la biodiversité au niveau de tous les cursus de formation.

Composante D7.2. Renforcer les capacités en matière de recherche scientifique sur la biodiversité par l'encouragement et la coordination de la recherche scientifique en rapport avec la biodiversité et en créant une fondation sur la recherche en biodiversité.

Composante D7.3. Renforcer les capacités en matière de transfert de technologie.

La mesure vise à mettre en place des programmes de transferts de technologies, nécessaires pour permettre l'accès de la Tunisie aux principaux créneaux d'innovation technologique internationaux en lien avec la biodiversité.



Objectif D8. Assurer une meilleure circulation et partage des informations pour la prise de décisions en lien avec la biodiversité

La disposition d'informations et de connaissances accessibles sur la biodiversité est essentielle pour évaluer les progrès réalisés aux échelles internationales et nationale et prendre les mesures nécessaires pour améliorer l'efficacité des actions entreprises ou à entreprendre. Elle permet en outre, d'appuyer les politiques en matière de planification et de prise de décision sur tous les aspects liés à la biodiversité.

Finalité de l'objectif : Mettre en place de dispositifs d'information, accessibles à toutes les parties prenantes pour mieux les impliquer dans les processus de suivi/évaluation des questions liées à la biodiversité

Résultat attendu (Cible 21) : Créer une plateforme opérationnelle de partage de l'information et des connaissances actualisées et ouverte au public.

Composante D8.1. Améliorer l'accès aux données, informations et connaissances sur la biodiversité par :

- » La mise en place de dispositifs d'information efficaces et ouvertes au public ;
- » L'opérationnalisation du Système d'Information national sur la Biodiversité (SIB) ;
- » Le renforcement des capacités financières et humaines des systèmes d'information existants en relation avec la biodiversité.

Composante D8.2. Sensibiliser, communiquer et éduquer sur la biodiversité.

Cette mesure rentre dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action national sur la « Communication et la Sensibilisation pour la Biodiversité », élaborés en 2015 (MEDD, 2015) pour i) sensibiliser les groupes cibles aux enjeux environnementaux et à la conservation de la biodiversité et ii) institutionnaliser ce domaine.



Objectif D9. Assurer la représentation et la participation inclusives et équitables des parties prenantes tout en respectant le droit humain

La participation et l'engagement actifs des communautés locales dans les processus décisionnels relatifs à la biodiversité et leur information sur des questions environnementales est un droit humain fondamental. La dégradation de la biodiversité, la pollution et le changement climatique compromettent la qualité de l'environnement et, par conséquent, la santé et le bien-être des populations.

Finalité de l'objectif : Assurer le droit de l'accès des femmes, filles, jeunes et personnes handicapées à toutes les informations relatives à la biodiversité et aux ressources naturelles

Résultat attendu (Cible 22) : Le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal est mis en œuvre de manière inclusive et équitable

Composante D9.1. Renforcer les composantes législatives pour le respect des droits des communautés locales, y compris les femmes, les filles et les handicapés, dans la conservation de la biodiversité et l'accès aux ressources génétiques et naturelles, et ce par l'amendement du Code des collectivités locales afin d'adopter des dispositions permettant :

- » D'intégrer les communautés locales dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité
- » Le développement d'initiatives de conservation qui intègrent les valeurs culturelles et les systèmes de gouvernance traditionnels.

Composante D9. 2. Renforcer les capacités des acteurs locaux pour exercer leur droit en matière de biodiversité par :

- » L'éducation et la sensibilisation sur les droits en matière de biodiversité ;
- » Le renforcement des capacités des organisations non gouvernementales pour aider les communautés locales en cas de violation de droit.



Objectif D10. Assurer le droit de participation du genre et des personnes vulnérables dans l'élaboration des politiques en matière de biodiversité

L'objectif vise l'intégration des femmes et des filles dans des projets de gestion des ressources naturelles, notamment dans l'agriculture, la pêche et la collecte de l'eau, l'accès aux ressources et à la prise de décision, sur le changement climatique et dans d'autres secteurs économiques en lien avec la biodiversité.

Composante D10.1. Mettre en œuvre les mesures/actions rapportées dans la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de 2021 pour de renforcer le rôle des femmes dans la préservation des écosystèmes ;

Composante D10.2. Renforcer les initiatives et les capacités des femmes dans la gestion de la biodiversité pour développer des opportunités entrepreneuriales dans les chaînes d’approvisionnement et les secteurs basés sur la gestion durable de la biodiversité.

IV. Le système de suivi-évaluation du plan national d’actions 2025-2030

La stratégie et du Plan d’Action Nationaux de la Biodiversité (SPANB) 2018-2030 propose un dispositif de Suivi – Evaluation et de Rapportage sans détails concernant :

- La planification et ce dans les trois niveaux employés à savoir : les priorités, les objectifs stratégiques et les actions,
- Les indicateurs de suivi
- Les outils et méthodes d’évaluation
- Les procédés de rapportage.

IV.1. Les indicateurs de suivi retenus après alignement de la SPANB 2018-2030 avec le cadre mondial pour la biodiversité

Les indicateurs de suivi adoptés sont alignés au CMB-KM comme indiqué dans la décision.15/4 de la CBD. Ils comprennent :

- Des indicateurs phares qui saisissent la portée globale des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et qui serviront à la planification et au suivi des progrès (i.e. étendue des écosystèmes naturels, indice de la Liste rouge, pourcentage de zones terrestres et marines couvertes par des plans d’aménagement spatial qui intègrent la biodiversité, Avantages découlant de l’utilisation durable des espèces sauvages) ;
- Indicateurs de composantes tels que la proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres ; la proportion des captures qui appartiennent aux espèces sensibles, la superficie des forêts faisant l’objet d’une gestion durable, la part moyenne de l’espace bâti des villes constitué d’espaces verts/bleus et accessible à tous, la proportion de la population utilisant des services d’alimentation en eau potable gérés en toute sécurité ;
- Indicateurs complémentaires tels que la superficie des zones forestières par rapport à la superficie totale des terres, les services écosystémiques récréatifs et culturels fournis ;
- Indicateurs nationaux pour suivre la réalisation des actions identifiées.

L’alignement des indicateurs nationaux du plan national d’action 2025-2030 avec ceux du cadre mondial sur la biodiversité a permis de retenir 04 types d’indicateurs :

» Indicateurs d’état	61 indicateurs
» Indicateurs de pression	59 indicateurs
» Indicateurs d’impacts	76 indicateurs
» Indicateurs de tendance	13 indicateurs

Le niveau d'alignement des indicateurs retenus est de 100% pour les indicateurs des axes stratégiques, des objectifs opérationnels et des cibles nationales, très fort pour les composantes et faible pour les actions. Les indicateurs, pour ces dernières, ne sont pas définis par la décision 4 de la COP15 qui autorise le recours à des indicateurs nationaux quand ceci est jugé pertinent pour mieux suivre la composante ou l'action envisagées.

IV.2. L'outil DaRT retenu pour la communication des données

L'outil DaRT a été retenu pour la communication des données recueillies au niveau national. Cet outil propose des matrices unifiées pour le suivi des 23 nouvelles cibles du cadre Mondial. Il a été adopté par l'atelier national afin de faciliter l'établissement des rapports nationaux et la communication de données entre les accords multilatéraux sur l'environnement.

IV.3. Les acteurs chargés du système de suivi et sa gouvernance

Concernant le dispositif de suivi, il a été proposé de renforcer les systèmes de suivi existant en matière de biodiversité et de renforcer sa gouvernance.

Les acteurs de suivi et de recueil des données comprennent des institutions publiques nationales, régionales et locales et des ONG et associations de l'état civil en relation avec des questions liées à la biodiversité. La coordination est assurée par un comité de pilotage à créer au sein de la DGQV du ministère de l'environnement. (Figure 2).

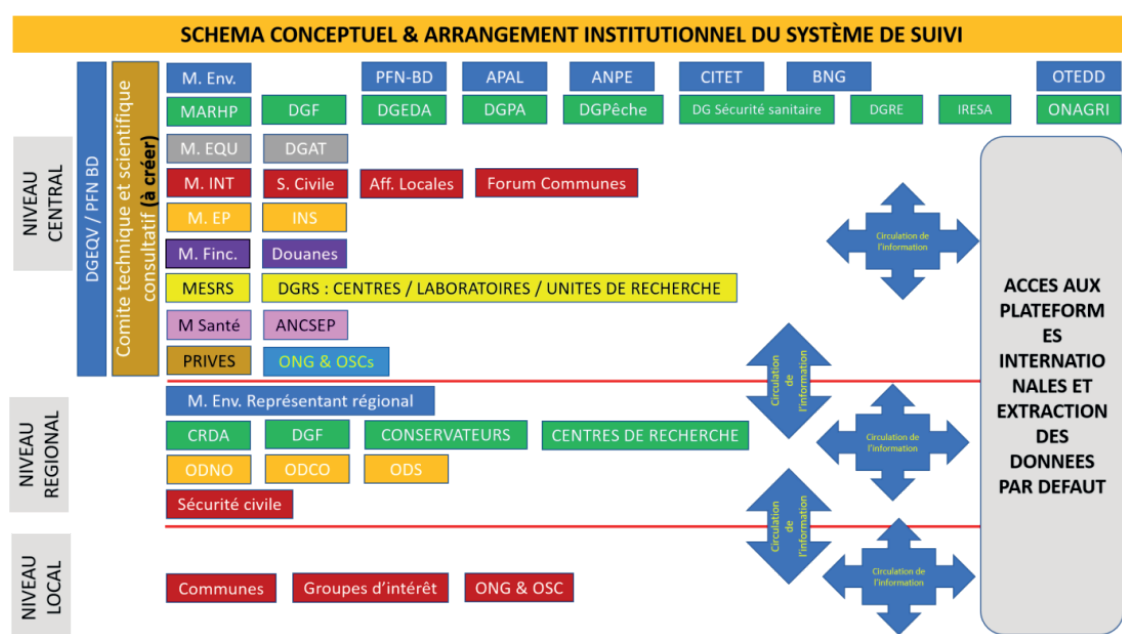


Figure 2: Schéma institutionnel et arrangement institutionnel du système de suivi

Le système de suivi propose de développer une application digitale (mobile, tablette, ordinateur) qui détaille les variables nécessaires pour le calcul des indicateurs définis avant de les reporter sur la matrice DaRT et leur implémentation au sein d'une plateforme du système de suivi.

IV.4. Plan d'action du système de suivi

Le plan d'action pour la mise en œuvre du système de suivi :

- » S'étale sur la période 2025-2030
- » Son coût total est 1,300 Millions de Dinars Tunisiens qu'il faut ajouter aux montants des autres composantes du plan d'action national des actions prioritaires ;
- » Le Plan d'action du système de suivi est composé de 53 mesures (hors mesures de l'arrangement institutionnel de la structure en charge du système de suivi au sein de la DGEQV) dont 28 sessions de formation.

V. Les mesures identifiées pour renforcer la cohérence des politiques et des institutions nationales avec le CMB-KM

L'analyse des politiques nationales existantes liées à la biodiversité pour évaluer leur alignement avec le CMB et d'autres accords et plans environnementaux pertinents a permis de

- » Cartographier les institutions et les acteurs clés dans le domaine de la biodiversité ;
- » Analyser les écarts (gap analysis) entre les politiques nationales et le CMB-KM et d'autres accords et plans environnementaux pertinents.
- » Proposer des mesures et des recommandations pour renforcer la cohérence des politiques et des institutions nationales avec le CMB-KM

Les mesures juridiques et institutionnelles, à mettre en œuvre, d'ici 2030, concernent :

- » L'aménagement du territoire et la planification urbaine ;
- » Le renforcement des solutions fondées sur la nature pour préserver la biodiversité ;
- » La protection/ Conservation/ Amélioration de la biodiversité des forêts ;
- » L'investissement et les entreprises ;
- » La consommation durable et la lutte contre la pollution ;
- » Les aspects scientifiques liés à la protection de la biodiversité ;
- » Le cadre institutionnel.

VI. La mise en œuvre CMB-KM à l'échelle nationale est appuyée par un plan de mobilisation des ressources financières

Le coût des actions liées au CMB-KM national est évalué à 184,9 Millions DT d'ici à 2030 et légèrement post 2030 avec, soit 30,8 Millions DT par an en moyenne. Ces coûts comportent trois niveaux à savoir 65% à mobiliser à la première priorité, 25% en seconde priorité et 10% en troisième priorité. Les mécanismes de financement comprennent :

- » 41 034 mDT pour les activités de l'axe 1 ;
- » 122 376 mDT pour les activités de l'axe 2 ;
- » 1 933 mDT pour les activités de l'axe 3 ;
- » 19 639 mDT pour les activités de l'axe 4

La mobilisation des ressources au niveau national est proposée à travers des taxations dans :

» **Le secteur agricole et forestier, avec 4 groupes de mécanismes totalisant un potentiel de 16,335MDT/an :**

- i) Paiement sur l'utilisation de la biodiversité agricole ;
- ii) Utilisation de la biodiversité forestière et pastorale ;
- iii) Paiement sur l'importation des produits agricoles et forestiers ;
- iv) Paiement sur les services des écosystèmes forestiers et pastoraux (bassins hydrographiques)

» **Le secteur de l'industrie dont i) l'industrie agroalimentaire (exportation et importation de produits) et l'industrie chimique (engrais chimiques) pour un potentiel de 1,705MDT/an ;**

» **Le secteur de l'équipement et l'aménagement du territoire (changement d'usage des terres) pour un potentiel de 60,159 MDT/an**

La mise en œuvre des actions des mécanismes des financements sera effectuée en trois années successives, notamment en raison du temps de l'officialisation des actions proposées. En effet, l'évolution de la mobilisation des ressources débutera par :

- (i) Les actions de mobilisation du secteur agricole et forestier en 2025.
- (ii) Les actions de mobilisation du secteur de l'industrie en 2026
- (iii) L'action de mobilisation pour l'aménagement du territoire en 2027.

Pour la mise en œuvre du plan de financement il est proposé de :

» La désignation éminente et essentielle d'un Comité National de Coordination, de suivi et d'information de la mise en œuvre des mécanismes de mobilisation ;

» La désignation et la création du fond de mobilisation des ressources financières pour la biodiversité pour la mise en œuvre de la SPANB et qui sera aligné dans le budget national;

» La légalisation imminente des mécanismes de la mobilisation proposés dans le cadre du secteur agricole et forestier. A cet effet, il est proposé d'introduire la légalisation dans le cadre de la loi des finances de l'année 2025.

» L'examen et l'exposition de la légalisation des mécanismes proposés dans le cadre du secteur de l'industrie aux institutions départementales et les entreprises concernées, notamment quant à l'adoption de l'officialisation des mécanismes concernés pour l'année 2026 ;

» L'examen et l'exposition du mécanisme proposé dans le cadre de secteur de l'aménagement du territoire aux institutions départementales ainsi qu'aux communes décentralisées concernées. A cet effet, il est proposé de conduire la réflexion sur la légalisation concernée pour l'aménagement du territoire, notamment quant à l'adoption et l'officialisation des mécanismes concernés en 2027.

» Des ressources au niveau international (crédits et dons), dans le cadre des projets et programmes financés par les institutions internationales et régionales, devraient être recherchées pour appuyer les ressources nationales.

Bibliographie

Biodev2030. Biodev2030, Etude sur les moteurs de la perte de biodiversité en Tunisie & les secteurs les plus impactant, Rapport de synthèse ; Oréade-Brèche, octobre 2021

CBD, 1992- Convention cadre des Nations Unies sur la diversité biologique. www.cbd.int/convention/convention.shtml

CBD, 2022- Cadre mondial pour la biodiversité. CBD/WG2020/4/L.2-ANNEX 26 juin 2022

Daly-Hassen, H. (2017). Valeurs économiques des services écosystémiques du Parc National de l'Ichkeul, Tunisie. Gland, Suisse et Malaga, Espagne : UICN. 104pp

Daly-Hassen H et Croitoru L., 2013. Evaluation économique des biens et services des forêts tunisiennes. Forêt méditerranéenne t. XXXIV, n° 4, décembre 2013

DGPA/ONAGRI, 2018. Annuaire statistique de la Direction générale de la pêche et de l'aquaculture (DGPA) de l'année 2018. 143 p

DGPA/ONAGRI, 2023 La filière pêche et aquaculture en chiffres

Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (2005). Écosystèmes et bien-être humain : synthèse (PDF). Washington, DC : Island Press

IPBES (2019): Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (editors). IPBES secrétariat, Bonn, Germany. 1148 pages

MARHP/DGF, 2004- Résultats du premier inventaire forestier national en Tunisie 1995.

MARHP, 2016. Programme d'investissement forestier en Tunisie (Plan d'investissement), 69 pages

MARHP, 2017. Nouvelle stratégie d'aménagement et de conservation des terres agricoles, 59 pages

MARHP, 2018. Projet d'intensification de l'agriculture irriguée en Tunisie (PIAIT), Plan de lutte antiparasitaire (PLA)

MARHP, 2016. Programme d'investissement forestier en Tunisie

MEDD, 2017- Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité 2018-2030

MARHP, 2024. Liste des pesticides homologués

Sayari Net Mekki M, 2016-Inventory of the Spontaneous Alien Flora in Tunisia. Tunisian Journal of Plant Protection Vol. 11, No. 2,

SPA/RAC, 2019/20- Conservation de la biodiversité marine et côtière méditerranéenne d'ici 2030 et au-delà

Tarhouni et al, 2014 Dynamique de la steppe à *Rhanterium suaveolens* en Tunisie présaharienne. Revue des Régions Arides n° 34 (2/2014)

WWF, 2019. Stop the Plastic Flood : A guide for policy-makers in Tunisia. WWF.

**Identification des actions
prioritaires nationales
conformément au cadre
mondial pour la biodiversité
Kunming- Montréal (CMB-KM)**

**Fiches Actions
Prioritaires**

Introduction

Ce document rassemble les fiches d'actions prioritaires élaborées dans le cadre de la mission «**Identification des actions prioritaires nationales conformément au Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (CMB-KM)**».

Chaque fiche action offre une présentation détaillée et organisée des informations clés, comprenant l'action elle-même, la cible concernée, l'axe stratégique et l'objectif opérationnel associés, ainsi que la composante spécifique de mise en œuvre. Elle inclut également le justificatif de l'action, expliquant sa pertinence face aux enjeux identifiés, et détaille les éléments clés, soit les principales étapes ou activités à réaliser. Des indicateurs permettent d'évaluer l'avancement et les résultats, tandis que l'échéancier précise le planning prévisionnel. Enfin, chaque fiche identifie les entités responsables de l'exécution et fournit une estimation budgétaire nécessaire à la réalisation de l'action.

Ces fiches ont été conçues pour garantir une mise en œuvre efficace et coordonnée, tout en répondant aux priorités nationales en matière de biodiversité. Elles visent également à renforcer l'engagement des parties prenantes et à assurer une gestion durable des ressources naturelles conformément aux cibles du CMB-KM.

Ce document constitue ainsi une référence stratégique pour guider les efforts nationaux et favoriser l'atteinte des objectifs en matière de biodiversité.

Axe stratégique A:

Réduire les menaces sur la biodiversité

Fiche Action 1.2.1.	Inventorier des zones KBA/ZCB aux niveaux régional et local
Cible 1	D'ici 2030, les zones de haute importance pour la biodiversité (zones sensibles et KBA) sont intégrées dans les plans d'aménagement du territoire et la perte de leur biodiversité est réduite au maximum
Objectif opérationnel	A1 : Intégrer la biodiversité dans la planification et l'aménagement du territoire
Composante	A1.2- Intégrer les zones clefs de la biodiversité (KBA) dans les schémas d'aménagement du territoire
Justificatif / objet de l'action	L'inventaire vise la désignation et la documentation correcte de la valeur des sites et les raisons pour lesquelles ils sont importants pour la biodiversité afin de les inclure dans les schémas des plans directeurs régionaux et communaux
Éléments clés de l'action	L'inventaire tiendra compte de critères scientifiques convenus à l'échelle internationale (IUCN, 2016) tels que la biodiversité menacée (espèces rares et menacées, écosystèmes restreints), les processus écologiques (halte migratoire, hibernation), services écosystémiques L'intégration des zones dans les plans directeurs incluront des organisations de l'état civil, y compris les organisations féministes, les conseils régionaux, municipaux et communaux, des experts scientifiques
Indicateurs de l'action	Liste et cartographie des Zones KBA/ZCB définie et publiée aux niveaux national et international
Echéancier	2026
Entités responsables	M. de l'Environnement (DGEQV)
Coût estimatif (mDT)	175

Fiche Action 2.1.1.	Inventorier, identifier et évaluer l'état de dégradation et de gestion des zones humides
Cible 2	D'ici 2030, au moins 15% des écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, marins et côtiers sont restaurés et gérés efficacement
Objectif opérationnel	A2 : Restaurer la biodiversité des terres dégradées
Composante	A2.1. Restaurer les zones humides dégradées
Justificatif / objet de l'action	Les données sur l'inventaire et l'évaluation des zones humides en Tunisie sont fragmentaires, ne sont pas établies selon les standards internationaux (i.e. Cadre Ramsar pour l'inventaire des zones humides). L'action vise à étudier, décrire, quantifier et cartographier toutes les zones humides pour fournir aux décideurs et aux planificateurs, en particulier au niveau des communes, des informations afin d'établir des projets de restauration et de gestion
Eléments clés de l'action	Analyser les caractéristiques écologiques (contexte géomorphologique, climat, le sol, régime de l'eau, chimie de l'eau, mode d'occupation des sols, pressions et tendances, statut de conservation et de gestion de la zone humide, Inventorier les communautés végétales et animales, espèces rares et menacées, connectivité de l'habitat, etc.
Indicateurs de l'action	Evolution de l'indice d'étendue des zones humides
Echéancier	2025 - 2026
Entités responsables	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP)/ DGF et Ministère de l'Environnement (ME)/ DGEQV et APAL
Coût estimatif (mDT)	250

Fiche Action 2.2.1.	Intégrer un programme de restauration des parcours steppiques du sud tunisien dans les Projets de Planification et de Développement Régional
Cible 2	D'ici 2030, au moins 15% des écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, marins et côtiers sont restaurés et gérés efficacement
Objectif opérationnel	A2 : Restaurer la biodiversité des terres dégradées
Composante	A2.2. Restaurer la biodiversité dans les zones steppiques et arides
Justificatif / objet de l'action	Le programme de restauration des parcours des zones steppiques et arides, doit être motivé essentiellement par biens et services des parcours et intégré dans un programme de développement socioéconomique régional . La mise en œuvre du programme devrait adopter des démarches participatives en matière d'amélioration pastorale incluant la population et les pouvoirs locaux.
Éléments clés de l'action	Aménagement et restauration des parcours collectifs du sud tunisien Intégration des territoires pastoraux dans une économie régionale plus diversifiée.
Indicateurs de l'action	1. Nombre d'hectares de parcours naturels dégradés qui ont été restaurés 2. Volume des financements en MDT dépensés pour la restauration des parcours dégradés
Echéancier	2025 - 2030
Entités responsables	MARHP/CRDA, DGF, DGACTION, OEP
Coût estimatif (mDT)	600

Fiche Action 2.2.2.	Améliorer l'état de la biodiversité des steppes à Alfa avec des opérations ciblées de restauration, de mise en défens et de gestion rationnelle
Cible 2	D'ici 2030, au moins 15% des écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, marins et côtiers sont restaurés et gérés efficacement
Objectif opérationnel	A2 : Restaurer la biodiversité des terres dégradées
Composante	A2.2. Restaurer la biodiversité dans les zones steppiques et arides
Justificatif / objet de l'action	Les steppes à Alfa sont de plus en plus érodées (dégradation du sol et faible couverture de la végétation) et voient leurs superficies se réduire suite à des pressions anthropiques et aux changements climatiques. L'action vise la mise en place, du moins pour les zones où la dégradation est réversible, de techniques et protocoles permettant de rétablir leur intégrité pour restaurer leurs services écosystémiques
Éléments clés de l'action	i) Mise en défens permettant aussi bien la régénération d'espèces menacées par le surpâturage que la fertilisation et la protection des sols et ; ii) Repeuplements des steppes par des espèces forestières et/ plantations pastorales
Indicateurs de l'action	Nombre d'hectares de steppes à Alfa mis en défens pendant au moins 3 années successives
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	MARHP / DGF, CRDAs
Coût estimatif (MDT)	450

Fiche Action 2.2.3.	Poursuivre et renforcer les actions de restauration intégrée des territoires ruraux
Cible 2	D'ici 2030, au moins 15% des écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, marins et côtiers sont restaurés et gérés efficacement
Objectif opérationnel	A2 : Restaurer la biodiversité des terres dégradées
Composante	A2.2. Restaurer la biodiversité dans les zones steppiques et arides
Justificatif / objet de l'action	Cette action vise à protéger la biodiversité et améliorer la viabilité économique et écologique des systèmes agricoles et forestiers, Elle s'intègre dans les objectifs de la Stratégie pour l'Aménagement et la Conservation des Terres Agricoles à l'horizon 2050
Éléments clés de l'action	Adoption d'approches de restauration par des projets d'aménagement et de Développement Intégré des Territoires (PADIT) selon la stratégie Aménagement et la Conservation des Terres Agricoles à l'horizon 2050
Indicateurs de l'action	Nombre de Projets d'Aménagement de Développement Intégré des Territoires (PADIT) établi, validé, financé et mis en œuvre par la DGACTA et ses partenaires
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	MARHP (DGF, DGACTA, CRDAs)
Coût estimatif (mDT)	1200

Fiche Action 2.2.4.	Identifier et capitaliser les expériences de restauration des terres dégradées et fédérer les projets.
Cible 2	D'ici 2030, au moins 15% des écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures, marins et côtiers sont restaurés et gérés efficacement
Objectif opérationnel	A2 : Restaurer la biodiversité des terres dégradées
Composante	A2.2. Restaurer la biodiversité dans les zones steppiques et arides
Justificatif / objet de l'action	L'action vise i) à rapporter et analyser, à l'échelle nationale, les actions entreprises ou projetées par différents programmes de restauration d'écosystèmes dans le cadre des trois conventions de Rio, tirer les leçons apprises par la conduite des projets à différents niveaux (techniques, gouvernance,...), et ii) élaborer et mettre en œuvre des projets communs en évitant les redondances, pour coordonner les efforts, optimiser les dépenses et les capacités et créer une dynamique politique commune.
Éléments clés de l'action	- Identification des expériences de restauration utilisées dans le cadre des stratégies nationales élaborées dans le cadre des trois conventions de Rio - Collection des données des projets - Évaluation des résultats et valorisation des efforts réalisés, - Elaboration d'une stratégie commune
Indicateurs de l'action	Nombre de projets de développement ayant des moyens fédérés (humains, financiers, logistiques, ...) pour la restauration les terres dégradées
Echéancier	2025 - 2026
Entités responsables	ME (DGEQV) en coopération avec les services concernés du MARHP
Coût estimatif (mDT)	1200

Fiche Action 3.1.3.	Réviser les plans de gestion des aires protégées
Cible 3	Augmenter la superficie des aires protégées de 4% d'ici 2030
Composante	A3.1. Evaluer l'efficacité de gestion des aires protégées terrestres disposant d'un plan d'aménagement et de gestion
Justificatif / objet de l'action	La révision des plans de gestion achève une période de gestion et amène les parties prenantes à faire le bilan de ce qui a été mis en œuvre et atteint en termes de résultats. Cette révision permettra d'intégrer les évolutions, naturelles ou sous l'effet de la gestion, constatées sur les enjeux du site, ainsi que l'évolution des paramètres extérieurs au site (dynamique démographique / économique, paramètres physiques, niveau d'adhésion des acteurs au projet de gestion, etc.).
Éléments clés de l'action	■ Plan de gestion révolu ■ Progression vers l'atteinte des objectifs ■ Moyens mis en œuvre pour la gestion ■ Gouvernance
Indicateurs de l'action	Au moins 6 PAG des aires protégées sont actualisés ou réalisés à raison de 1 PAG/année
Echéancier	2025 - 2028
Entités responsables	MARHP/DGF, CRDAs en collaboration avec le ME/ DGEQV
Coût estimatif (MDT)	95

Fiche Action 3.2.1.	Préparer et mettre en œuvre les plans d'aménagement et de gestion des parcs nationaux
Cible 3	Augmenter la superficie des aires protégées de 4% d'ici 2030
Composante	A3.2. Elaborer des plans de gestion efficaces des aires protégées terrestres ne disposant pas encore de plan d'aménagement et de gestion.
Justificatif / objet de l'action	La majorité des parcs nationaux en Tunisie ne dispose pas de plan de gestion, Ce fait a constitué un obstacle pour la mise en valeur et le développement de leurs activités
Éléments clés de l'action	- Plan de gestion en concertation avec la population locale et d'autres usagers des parcs - Plan tenant compte des évolutions actuelles des contextes socioéconomique des régions et écologique des parcs.
Indicateurs de l'action	Au moins 1 parc national a son PAG actualisé ou réalisé, son financement mobilisé et ses actions mises en œuvre
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	MARHP/DGF et CRDAs en collaboration avec d'autres partenaires (ME/ DGEQV et autres)
Coût estimatif (mDT)	1870

Fiche Action 4.1.1.	Identifier des sources de financement pour renforcer les infrastructures de conservation
Cible 4	D'ici 2030, la liste des espèces sauvages menacées d'extinction est établie et évaluée selon les critères de l'UICN et les plans d'action de conservation par espèce sont mis en œuvre
Objectif opérationnel	A4. Sauvegarder les espèces menacées et préserver la diversité génétique de leurs populations.
Composante	A4.1. Renforcer les capacités de conservation ex situ
Justificatif / objet de l'action	Les institutions nationales (Banque Nationale de Gènes, IRA Médenine, INRAT, INGREF, Institut de l'Olivier et autres institutions ou laboratoires de recherche) conservent des collections de taille variable. Elles ne disposent pas souvent de capacités suffisantes en moyens humains, financiers et matériels pour prospecter, collecter, analyser, régénérer, stocker, analyser et suivre l'état de la conservation.
Éléments clés de l'action	Achats d'équipements de conservation à court, moyen et long termes
Indicateurs de l'action	Appui financier mobilisé (national et international) en MDT/ MUSD pour renforcer les moyens d'action des partenaires
Echéancier	2025
Entités responsables	ME/Banque Nationale de Gènes (BNG) - MARHP/ IRESA
Coût estimatif (mDT)	75

Fiche Action 4.1.2.	Renforcer les capacités humaines pour la conservation des espèces menacées d'extinction
Cible 4	D'ici 2030, la liste des espèces sauvages menacées d'extinction est établie et évaluée selon les critères de l'UICN et les plans d'action de conservation par espèce sont mis en œuvre
Objectif opérationnel	A4. Sauvegarder les espèces menacées et préserver la diversité génétique de leurs populations.
Composante	A4.1. Renforcer les capacités de conservation ex situ
Justificatif / objet de l'action	L'action vise le renforcement des capacités humaines par la sensibilisation, l'éducation et la formation
Éléments clés de l'action	Organisations de campagnes et des formations sur les enjeux de conservation des espèces menacées
Indicateurs de l'action	Nombre de formation assurées, nombre de missions de coopération réalisées pour le personnel chargé du suivi / conservation des espèces menacées d'extinction
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	ME/DGEQV et BNG - MARHP/ DGF - ONG
Coût estimatif (mDT)	175

Fiche Action 4.1.3.	Créer des conservatoires/collections régionaux pour les variétés d'espèces végétales menacées d'extinction
Cible 4	D'ici 2030, la liste des espèces sauvages menacées d'extinction est établie et évaluée selon les critères de l'UICN et les plans d'action de conservation par espèce sont mis en œuvre
Objectif opérationnel	A4. Sauvegarder les espèces menacées et préserver la diversité génétique de leurs populations.
Composante	A4.1. Renforcer les capacités de conservation ex situ
Justificatif / objet de l'action	La mise en place de conservatoires/ collections régionales de variétés végétales anciennes menacées d'extinction permet d'assurer leur conservation, leur multiplication, l'approfondissement des connaissances, la diffusion d'informations et contribue au rayonnement régional.
Éléments clés de l'action	Installation de conservatoires de variétés anciennes et menacées d'espèces arboricoles dans les régions
Indicateurs de l'action	Nombre de collections réalisées pour la conservation des variétés d'espèces végétales menacées d'extinction
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	ME/BNG - MARHP/ DGF (services des graines) Office de l'Élevage et de Pâturage (OEP), Institut des Régions Arides (IRA), IRESA, autres institutions de recherches
Coût estimatif (mDT)	350

Fiche Action 4.1.5.	Soutenir les gestionnaires des conservatoires dans leurs efforts de conservation des espèces autochtones et réintroduites
Cible 4	D'ici 2030, la liste des espèces sauvages menacées d'extinction est établie et évaluée selon les critères de l'UICN et les plans d'action de conservation par espèce sont mis en œuvre
Axe stratégique concerné	AXE STRATEGIQUE A : REDUIRE LES MENACES SUR LA BIODIVERSITE
Composante	A4.1. Renforcer les capacités de conservation ex situ
Justificatif / objet de l'action	L'action vise le renforcement des capacités des gestionnaires des parcs zoologiques et des parcs nationaux par l'octroi de moyens financiers adéquats et par des formations pour améliorer leur performance en matière de conservation de la biodiversité d'espèces
Éléments clés de l'action	Programmes de veille sanitaire Programmes de reproduction
Indicateurs de l'action	Appuis financiers, logistiques, formation, ... alloués aux gestionnaires des conservatoires des espèces autochtones et réintroduites
Echéancier	2026-2030
Entités responsables	ME/DGEQV, BNG MARHP/DGF
Coût estimatif (mDT)	175

Fiche Action 4.2.1.	Consolider la liste rouge nationale et mettre en œuvre des plans d'action de conservation des espèces menacées connues
Cible 4	D'ici 2030, la liste des espèces sauvages menacées d'extinction est établie et évaluée selon les critères de l'UICN et les plans d'action de conservation par espèce sont mis en œuvre
Objectif opérationnel	A4. Sauvegarder les espèces menacées et préserver la diversité génétique de leurs populations.
Composante	A4.2 : Améliorer les connaissances sur les espèces sauvages rares et menacées d'extinction et prendre des composantes pour leur conservation
Justificatif / objet de l'action	L'action vise i) à compléter la Liste rouge nationale des espèces menacées d'extinction et l'étendre aux dicotylédones pour les végétaux et l'herpétofaune et les mammifères, y compris les chiroptères pour les animaux,
Éléments clés de l'action	Elaboration d'une liste rouge Plan d'action de conservation in situ ou ex situ pour les espèces
Indicateurs de l'action	Nombre d'espèces inscrites sur la liste rouge nationale suite aux actualisations opérées
Echéancier	2025-2026
Entités responsables	ME/DGEQV en collaboration avec la DGF et les Institutions de recherches
Coût estimatif (mDT)	250

Fiche Action 4.2.2.	Développer des programmes de recherche sur les espèces sauvages menacées d'extinction et réhabiliter les habitats.
Cible 4	D'ici 2030, la liste des espèces sauvages menacées d'extinction est établie et évaluée selon les critères de l'UICN et les plans d'action de conservation par espèce sont mis en œuvre
Axe stratégique concerné	AXE STRATEGIQUE A : REDUIRE LES MENACES SUR LA BIODIVERSITE
Composante	A4.2 : Améliorer les connaissances sur les espèces sauvages rares et menacées d'extinction et prendre des composantes pour leur conservation
Justificatif / objet de l'action	L'inventaire, l'établissement des cartes de répartition et l'analyse de la diversité génétique des espèces sauvages rares, endémiques et menacées. devraient amener à améliorer les modalités de leur conservation et de leur réintroduction restauratrice
Eléments clés de l'action	Inventaires des espèces Cartes de répartition Détermination de l'habitat critique Conservation in situ et ex situ
Indicateurs de l'action	Nombre d'espèces menacées réintroduites dans la nature.
Echéancier	2025 - 2030
Entités responsables	MARHP/INGREF, ISP - MESRS
Coût estimatif (mDT)	350

Fiche Action 4.2.3.	Donner un statut de protection légale aux espèces en danger identifiées au niveau national
Cible 4	D'ici 2030, la liste des espèces sauvages menacées d'extinction est établie et évaluée selon les critères de l'UICN et les plans d'action de conservation par espèce sont mis en œuvre
Objectif opérationnel	A4. Sauvegarder les espèces menacées et préserver la diversité génétique de leurs populations.
Composante	A4.2 : Améliorer les connaissances sur les espèces sauvages rares et menacées d'extinction et prendre des composantes pour leur conservation
Justificatif / objet de l'action	Un texte réglementaire, élaboré par les ministères de l'agriculture et de l'environnement, devrait être élaboré et adopté pour la sauvegarde des espèces menacées d'extinction pour appuyer leur conservation
Éléments clés de l'action	Texte réglementaire pour la protection des espèces menacées d'extinction
Indicateurs de l'action	Promulgation du texte juridique qui protège les espèces menacées et leurs habitats
Echéancier	2025
Entités responsables	MARHP/DGF
Coût estimatif (mDT)	150

Fiche Action 4.2.4.	Appliquer la loi n° 2024-17 du 22 février 2024, portant organisation du commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
Cible 4	D'ici 2030, la liste des espèces sauvages menacées d'extinction est établie et évaluée selon les critères de l'UICN et les plans d'action de conservation par espèce sont mis en œuvre
Objectif opérationnel	A4. Sauvegarder les espèces menacées et préserver la diversité génétique de leurs populations.
Composante	A4.2 : Améliorer les connaissances sur les espèces sauvages rares et menacées d'extinction et prendre des composantes pour leur conservation
Justificatif / objet de l'action	La Convention CITES, ratifiée par la Tunisie en 1974, a été adoptée en 2024. L'action vise l'application de cette Loi pour contrôler le commerce des espèces concernées.
Éléments clés de l'action	Application de la Loi pour le contrôle et le commerce des espèces inscrites sur les annexes CITES
Indicateurs de l'action	Nombre de contraventions établies suite au trafic illégal des espèces de faune et de flore menacées de disparition
Echéancier	2025
Entités responsables	MARHP/DGF
Coût estimatif (mDT)	51

Fiche Action 4.3.1.	Mettre en œuvre des actions de conservation ex situ en partenariat public / privé
Cible 4	D'ici 2030, la liste des espèces sauvages menacées d'extinction est établie et évaluée selon les critères de l'UICN et les plans d'action de conservation par espèce sont mis en œuvre
Objectif opérationnel	A4. Sauvegarder les espèces menacées et préserver la diversité génétique de leurs populations.
Composante	A4.3: Encourager le partenariat public/ privé et avec les populations les populations pour la conservation d'espèces menacées
Justificatif / objet de l'action	La participation du secteur privé dans la mise en place d'espaces de conservation d'espèces animales menacées locales et réintroduites, et ouverts au public peut drainer des ressources financières aux partenaires et appuyer les programmes de conservation,
Éléments clés de l'action	Mise en œuvre de conventions public privé pour la conservation des espèces menacées d'extinction Création de parcs d'attraction
Indicateurs de l'action	Nombre d'accords formels ou informels conclus avec des communautés locales, des ONG ou secteur privé pour protéger/ conserver les espèces sauvages d'intérêts
Echéancier	2026-2030
Entités responsables	ME/BNG - MARHP/ DGF, DG. Protection Agricole
Coût estimatif (mDT)	210

Fiche Action 4.3.2.	Etablir des partenariats avec la population locale pour la conservation d'espèces menacées
Cible 4	D'ici 2030, la liste des espèces sauvages menacées d'extinction est établie et évaluée selon les critères de l'UICN et les plans d'action de conservation par espèce sont mis en œuvre
Objectif opérationnel	A4. Sauvegarder les espèces menacées et préserver la diversité génétique de leurs populations.
Composante	A4.3: Encourager le partenariat public/ privé et avec les populations les populations pour la conservation d'espèces menacées
Justificatif / objet de l'action	L'action vise à impliquer activement la population locale, notamment les détenteurs d'espèces domestiques animales et végétales rares à les conserver pour appuyer les efforts de l'état en matière de conservation
Éléments clés de l'action	Liste d'animaux et végétaux rares Conventions de partenariat
Indicateurs de l'action	Nombre d'ONG et/ou d'initiatives individuelles ayant des projets de protection des espèces.
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	ME/BNG - MARHP/DGPA et CRDAs et Offices
Coût estimatif (mDT)	360

Fiche Action 5.1.3.	Consolider la mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance de la pêche commerciale et récréative
Cible 5	Les espèces sauvages de la faune et flore nationales surexploitées sont identifiées et leur prélèvement contrôlé
Objectif opérationnel	A.5. Assurer une exploitation et une gestion durables des espèces sauvages
Composante	A5.1 : Améliorer les connaissances sur les populations des espèces sauvages exploitées
Justificatif / objet de l'action	Des programmes de surveillance sont mis en place, Il s'agit de renforcer des programmes/actions prioritaires pour la surveillance de peuplements des poissons et crustacés commercialisés
Éléments clés de l'action	Appui logistique pour la mise en œuvre des programmes de surveillance
Indicateurs de l'action	Le système de surveillance de la pêche commerciale est modernisé et utilisé par les acteurs
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	MARHP/DGP Ministère de l'Intérieur (MI) / Garde Nationale APIP
Coût estimatif (mDT)	1200

Fiche Action 5.2.2.	Valoriser les espèces exotiques envahissantes marines pour conserver les espèces prélevées
Cible 5	Les espèces sauvages de la faune et flore nationales surexploitées sont identifiées et leur prélèvement contrôlé
Objectif opérationnel	A.5. Assurer une exploitation et une gestion durables des espèces sauvages
Composante	A5.2. Mettre en œuvre des modes d'exploitation innovantes aidant à la conservation de la faune et flore prélevées
Justificatif / objet de l'action	La valorisation des espèces exotiques envahissantes constitue un moyen de lutte contre ces espèces et diminuer leur effet sur les espèces indigènes
Éléments clés de l'action	Etudes approfondies pour évaluer les risques et les avantages de la valorisation de ces espèces Suivi de la taille des populations
Indicateurs de l'action	Volumes (Tonnes) et coûts (MDT-MUSD) des ventes des espèces marines exotiques et envahissantes
Echéancier	2026-2030
Entités responsables	MARHP/DGP et DGPA Secteur Privé (entreprises, pêcheurs)
Coût estimatif (mDT)	75

Fiche Action 5.2.3.	Sensibiliser les acteurs, chercheurs, consommateurs, décideurs, ... sur les espèces exotiques envahissantes et leurs risques sur la biodiversité autochtone
Cible 5	Les espèces sauvages de la faune et flore nationales surexploitées sont identifiées et leur prélèvement contrôlé
Objectif opérationnel	A.5. Assurer une exploitation et une gestion durables des espèces sauvages
Composante	A5.2. Mettre en œuvre des modes d'exploitation innovantes aidant à la conservation de la faune et flore prélevées
Justificatif / objet de l'action	La sensibilisation et l'éducation sur ces espèces permet de mettre en œuvre des opérations de lutte précoce
Éléments clés de l'action	Campagnes de sensibilisation
Indicateurs de l'action	Nombre d'espèces exotiques - envahissantes recensées au niveau national et leur importance (en quantité à travers les captures, observations des chercheurs, ...)
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	ME/DGEQV MARHP/DG. Contrôle de la Qualité de la Production Agricole (DGCQPA)
Coût estimatif (mDT)	75

Fiche Action 6.1.1.	Adopter une loi relative aux EEE et ses textes d'application
Cible 6	Les voies d'introduction des EEE sont identifiées et les taux de propagation sont réduits au moins de 50% d'ici 2030
Objectif opérationnel	A6 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)
Composante	A6.1. Assurer une bonne gouvernance pour lutter contre les EEE
Justificatif / objet de l'action	Les textes législatifs existants sont de portée générale et ne permettent pas de tenir compte de la complexité des problèmes liés à la gestion des EEE
Éléments clés de l'action	Amender les textes actuels ou adopter une loi spécifique sur les EEE
Indicateurs de l'action	La loi sur les EEE et ses textes d'application sont promulgués et entrés en vigueur
Echéancier	2025 - 2026
Entités responsables	ME/DGEQV
Coût estimatif (mDT)	45

Fiche Action 6.1.2.	Mettre en place un observatoire national des EEE
Cible 6	Les voies d'introduction des EEE sont identifiées et les taux de propagation sont réduits au moins de 50% d'ici 2030
Objectif opérationnel	A6 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)
Composante	A6.1. Assurer une bonne gouvernance pour lutter contre les EEE
Justificatif / objet de l'action	Cette entité permet entre autres de collecter les données relatives aux EEE, mettre en place des systèmes de détection précoce et assurer le suivi de la situation des EEE au niveau national et international et établir des lignes directrices d'intervention d'urgence et des plans de contrôle
Éléments clés de l'action	Texte réglementaire fixant les prérogatives de l'observatoire
Indicateurs de l'action	La loi sur les EEE prévoit la création d'un comité consultatif technique et scientifique des EEE (s'inspirer du comité technique adaptation au CC)
Echéancier	2026
Entités responsables	MARHP/DGCQPA et INSTM En collaboration avec le ME/ DGEQV et autres acteurs
Coût estimatif (mDT)	840

Fiche Action 6.2.1.	Intégrer la recherche sur les EEE dans les priorités nationales
Cible 6	Les voies d'introduction des EEE sont identifiées et les taux de propagation sont réduits au moins de 50% d'ici 2030
Objectif opérationnel	A6 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)
Composante	A6.2. Améliorer les connaissances sur les EEE
Justificatif / objet de l'action	Les EEE présentent la 3eme menace sur la biodiversité, Les recherches permettent de mieux les connaître pour élaborer des plans de contrôle
Eléments clés de l'action	Etudes portant sur la systématique, la biologie, l'écologie, la dynamique des populations, l'évaluation des impacts, les méthodes de prévention et de gestion, etc.
Indicateurs de l'action	Budget alloué en MTD/MUSD alloué à la recherche sur les EEE
Echéancier	2025 - 2030
Entités responsables	MARHP/INSTM - Universités Centres de recherche (INAT, Faculté des sciences...) MESRS
Coût estimatif (mDT)	175

Fiche Action 6.2.2.	Développer des outils d'échange d'information sur les EEE
Cible 6	Les voies d'introduction des EEE sont identifiées et les taux de propagation sont réduits au moins de 50% d'ici 2030
Objectif opérationnel	A6 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)
Composante	A6.2. Améliorer les connaissances sur les EEE
Justificatif / objet de l'action	La mise en place d'une base des données et d'un système d'information sur les EEE permettra de i) sensibiliser le public, les gestionnaires et les politiques sur les risques associés aux espèces exotiques envahissantes, et ii) promouvoir des actions de prévention et de contrôle
Eléments clés de l'action	Base de données Système d'information
Indicateurs de l'action	La plateforme pour le partage de l'information sur la biodiversité déjà disponible au sein de Min. Env. contient des références sur les EEE, des outils de sensibilisation, études, statistiques, ...
Echéancier	2025 - 2026
Entités responsables	ME/DGEQV
Coût estimatif (mDT)	45

Fiche Action 6.3.1.	Identifier et hiérarchiser les voies d'introduction des espèces d'EEE prioritaires les plus menaçantes
Cible 6	Les voies d'introduction des EEE sont identifiées et les taux de propagation sont réduits au moins de 50% d'ici 2030
Objectif opérationnel	A6 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)
Composante	A6.3. Identifier et contrôler les voies d'introduction des EEE.
Justificatif / objet de l'action	L'identification des mécanismes pouvant être responsables de l'arrivée d'espèces exotiques et leur hiérarchisation à l'échelle nationale ne sont pas complètement réalisées, ce qui constitue une contrainte pour le contrôle et la gestion des EEE.
Éléments clés de l'action	Examen des données actuelles d'introductions pour identifier les voies principales, Évaluation des modes de transport, des points d'entrée et des vecteurs potentiels des EEE.
Indicateurs de l'action	La liste des espèces EEE les plus menaçantes est établie
Echéancier	2025 - 2026
Entités responsables	MARHP/DGCQPA En collaboration avec la Douane et le ME/DGEQV
Coût estimatif (mDT)	35

Fiche Action 6.4.1.	Mettre en place des programmes /campagnes de lutte contre les EEE par zone et par région.
Cible 6	Les voies d'introduction des EEE sont identifiées et les taux de propagation sont réduits au moins de 50% d'ici 2030
Objectif opérationnel	A6 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)
Composante	A6.4. Elaborer une stratégie commune pour contrôler et gérer les EEE
Justificatif / objet de l'action	L'action vise à impliquer le public ainsi que les communes et socioprofessionnels pour participer aux activités de surveillance et de lutte contre les EEE.
Eléments clés de l'action	• Identifier les EEE de la zone affectée ; • Suivre les populations des espèces ; • Elaborer un plan de contrôle et d'éradication ; • Mener des travaux d'éradication (i.e. arrachage manuel et mécanique pour les végétaux); • Restaurer des milieux touchés par les EEE
Indicateurs de l'action	Nombre de programmes régionaux et locaux de lutte contre les EEE établi et mis en œuvre
Echéancier	2025 - 2030
Entités responsables	MARHP (DGCQPA, DGPA, DGF..) MI/Communautés Locales (CL)
Coût estimatif (mDT)	330

Fiche Action 6.4.2.	Mettre en place un programme de formation sur les EEE
Cible 6	Les voies d'introduction des EEE sont identifiées et les taux de propagation sont réduits au moins de 50% d'ici 2030
Objectif opérationnel	A6 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)
Composante	A6.4. Elaborer une stratégie commune pour contrôler et gérer les EEE
Justificatif / objet de l'action	La mise en place de programmes de formation sur les EEE est essentielle pour sensibiliser et former les acteurs sur les impacts de ces espèces sur les taxa indigènes, les écosystèmes, l'économie et la santé
Eléments clés de l'action	Le programme inclura : • La connaissance et l'identification des espèces exotiques envahissantes ; • L'identification des impacts des EEE sur les écosystèmes locaux et la perte de la biodiversité locale, l'économie et la santé humaine ; • Les méthodes de prévention de contrôle et de gestion des EEE. • Les Stratégies de restauration des écosystèmes
Indicateurs de l'action	Nombre d'établissement d'enseignement supérieur dispensant une formation sur les EEE
Echéancier	2025
Entités responsables	ME/DGEQV
Coût estimatif (mDT)	60

Fiche Action 7.2.1.	Promouvoir la lutte intégrée contre les parasites des végétaux pour limiter l'usage des pesticides
Cible 7	D'ici 2030, les polluants plastiques, de pesticides et la perte des nutriments sont réduits de 30%
Objectif opérationnel	A.7: Réduire les pollutions de toute origine pour le maintien des espèces et des services écosystémiques
Composante	A7.2. Réduire l'utilisation des pesticides en agriculture
Justificatif / objet de l'action	La lutte intégrée contre les parasites végétaux réduit les dommages causés par ces parasites tout en minimisant l'utilisation de pesticides
Eléments clés de l'action	Développement de méthodes de lutte dont la rotation des cultures, la sélection de variétés résistantes, la lutte biologique
Indicateurs de l'action	Quantités de pesticides importés + produits au niveau national en Tonnes/an
Echéancier	2025 - 2030
Entités responsables	MARHP /DG de l'Agriculture Biologique (DGAB) et DG. Production Agricole ME
Coût estimatif (mDT)	150

Fiche Action 7.2.2.	Promouvoir l'agriculture biologique et l'agroécologie dans les agrosystèmes
Cible 7	D'ici 2030, les polluants plastiques, de pesticides et la perte des nutriments sont réduits de 30%
Objectif opérationnel	A.7: Réduire les pollutions de toute origine pour le maintien des espèces et des services écosystémiques
Composante	A7.2. Réduire l'utilisation des pesticides en agriculture
Justificatif / objet de l'action	L'agriculture biologique participe indirectement à réduire les quantités de pesticides utilisés. Elle a recours exclusivement à des matières organiques et minérales naturelles, garantit une meilleure qualité du produit et préserve la santé et les écosystèmes.
Éléments clés de l'action	Diversification des produits bio Encadrement de la production et de l'agriculteur bio Soutien financier et scientifique pour la durabilité de cette agriculture
Indicateurs de l'action	Nombre d'hectares d'agriculture biologique (toutes espèces agricoles confondues)
Echéancier	2025 - 2030
Entités responsables	MARHP /DGAB
Coût estimatif (mDT)	300

Fiche Action 7.2.3.	Renforcer le contrôle et le suivi de l'utilisation des pesticides et leurs impacts sur la santé et l'environnement
Cible 7	D'ici 2030, les polluants plastiques, de pesticides et la perte des nutriments sont réduits de 30%
Objectif opérationnel	A.7: Réduire les pollutions de toute origine pour le maintien des espèces et des services écosystémiques
Composante	A7.2. Réduire l'utilisation des pesticides en agriculture
Justificatif / objet de l'action	L'action vise à mettre un plan d'action sur l'impact des pesticides sur la santé et l'environnement, du moins pour les produits les plus utilisés
Eléments clés de l'action	Textes législatifs régissant l'utilisation des pesticides et des biocides employés en hygiène publique Suivi des impacts des pesticides sur la santé au niveau des communautés rurales et urbaines et au niveau de l'environnement
Indicateurs de l'action	Quantité des déchets et résidus des pesticides (en Tonnes/an) contrôlée, récupérée et gérée par les instances compétentes
Echéancier	2025 - 2030
Entités responsables	MARHP/DGCQPA - M. Santé/ANCSEP et INSTANCE Nationale de la Sécurité Alimentaire
Coût estimatif (mDT)	175

Fiche Action 8.1.2.	Identifier les espèces forestières les plus résistantes à la sécheresse climatique
Cible 8	D'ici 2030, l'efficacité énergétique est améliorée de 45%
Objectif opérationnel	A8. Lutter contre les effets du changement climatique pour préserver la biodiversité et renforcer la résilience des écosystèmes
Composante	A8.1. Encourager la recherche pour développer des solutions adaptées à la préservation de la biodiversité face au changement climatique
Justificatif / objet de l'action	L'action vise la mise en place d'expérimentations sur la résistance d'espèces végétales forestières à la sécheresse et le développement de protocoles de leur multiplication et des mesures de leur protection
Éléments clés de l'action	Expérimentations pour le choix d'espèces résistantes à la sécheresse Multiplication et essais sur terrain
Indicateurs de l'action	La liste des espèces forestières et pastorales résilientes au CC sont identifiées et les territoires qui leur sont favorables sont publiés (format cartographique)
Echéancier	2026 - 2027
Entités responsables	MARHP/INGREF, Institut Sylvopastorale (ISP) Tabarka et DGF
Coût estimatif (mDT)	60

Fiche Action 8.1.3.	Renforcer la recherche pour la création de variétés cultivées résistantes aux stress climatiques
Cible 8	D'ici 2030, l'efficacité énergétique est améliorée de 45%
Objectif opérationnel	A8. Lutter contre les effets du changement climatique pour préserver la biodiversité et renforcer la résilience des écosystèmes
Composante	A8.1. Encourager la recherche pour développer des solutions adaptées à la préservation de la biodiversité face au changement climatique
Justificatif / objet de l'action	L'action vise l'analyse et la caractérisation génétique d'espèces végétales locales (pastorales, arboricoles, maraichères, céréalières) en vue de rechercher des résistances aux facteurs climatiques.
Eléments clés de l'action	Choix des variétés anciennes dans différents bioclimats Multiplication et essais sur terrain
Indicateurs de l'action	Budget (MDT/MUSD) alloué à la recherche sur la résilience des espèces cultivées aux effets du CC
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	MARHP/IRESA, Universités et Institutions de recherches, Institut des Régions Arides Medenine (IRA)
Coût estimatif (MDT)	3000

Fiche Action 8.1.4.	Former, par la recherche, des compétences sur les effets du changement climatique sur la biodiversité
Cible 8	D'ici 2030, l'efficacité énergétique est améliorée de 45%
Objectif opérationnel	A8. Lutter contre les effets du changement climatique pour préserver la biodiversité et renforcer la résilience des écosystèmes
Composante	A8.1. Encourager la recherche pour développer des solutions adaptées à la préservation de la biodiversité face au changement climatique
Justificatif / objet de l'action	Les formations universitaires de 3ème cycle permettent la formation de compétences disposant de connaissances de haut niveau analyser, établir des scénarii et éclairer les décisions politiques sur l'intégration des changements climatiques dans tous les secteurs
Éléments clés de l'action	Programmes de formation, par la recherche, de compétences sur l'évaluation des impacts du changement climatique et la planification des mesures d'adaptation
Indicateurs de l'action	Nombre de projets de recherche sur les effets du CC sur la biodiversité répertoriée par le Min.de la Recherche Scientifique et l'IRESA
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	ME/DGEQV MARHP/IRESA MESRS /universités et centres de recherche
Coût estimatif (mDT)	360

Fiche Action 8.2.2.	Augmenter les surfaces des forêts de protection dans les bassins versants des barrages
Cible 8	D'ici 2030, l'efficacité énergétique est améliorée de 45%
Objectif opérationnel	A8. Lutter contre les effets du changement climatique pour préserver la biodiversité et renforcer la résilience des écosystèmes
Composante	A8.2. Améliorer la résilience des écosystèmes pour atténuer les effets des changements climatiques
Justificatif / objet de l'action	L'action vise le classement de certaines forêts du domaine public en forêts de protection avec interdiction de tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation de sol pour garantir leur protection.
Éléments clés de l'action	Régime spécial de gestion Accroissement des superficies des aires protégées
Indicateurs de l'action	Le nombre d'ha reboisés dans les bassins versants des grands barrages du pays
Echéancier	2026 - 2030
Entités responsables	MARHP/DGF, INGREF et ODESYANO
Coût estimatif (mDT)	250

Fiche Action 8.2.3.	Diversifier les essences forestières dans les programmes de reboisement
Cible 8	D'ici 2030, l'efficacité énergétique est améliorée de 45%
Objectif opérationnel	A8. Lutter contre les effets du changement climatique pour préserver la biodiversité et renforcer la résilience des écosystèmes
Composante	A8.2. Améliorer la résilience des écosystèmes pour atténuer les effets des changements climatiques
Justificatif / objet de l'action	L'action vise i) la diversification des essences locales utilisées dans les zones à reboiser, et ii) à utiliser des essences ayant des capacités d'adaptation au changement climatique La diversification des essences dans une zone permet d'augmenter la résilience de l'habitat
Éléments clés de l'action	Sélection des essences Essai sur terrain.
Indicateurs de l'action	Ratio Résineux/feuillus des nouvelles plantations forestières (espèces à usages multiples)
Echéancier	2026 - 2030
Entités responsables	MARHP/DGF
Coût estimatif (mDT)	1800

Fiche Action 8.2.4.	Réhabiliter les parcours steppiques pour mieux les adapter au changement climatique
Cible 8	D'ici 2030, l'efficacité énergétique est améliorée de 45%
Objectif opérationnel	A8. Lutter contre les effets du changement climatique pour préserver la biodiversité et renforcer la résilience des écosystèmes
Composante	A8.2. Améliorer la résilience des écosystèmes pour atténuer les effets des changements climatiques
Justificatif / objet de l'action	Les parcours steppiques sont soumis à de fortes pressions de défrichement et de surpâturage conduisant à une régression de leurs surfaces et de leurs qualités pastorales. Les changements climatiques accentuent leur vulnérabilité. Des mesures d'aménagement
Éléments clés de l'action	Aménagement et gestion favorisant la régénération naturelle de ces espaces
Indicateurs de l'action	Nombre d'ha de parcours réhabilités / restaurés
Echéancier	2025 - 2030
Entités responsables	MARHP/DGF, OEP, Office de Développement du Centre-Ouest (ODCO), CRDAs
Coût estimatif (mDT)	2800

Fiche Action 8.2.5.	Restaurer les zones humides pour améliorer leur résilience climatique
Cible 8	D'ici 2030, l'efficacité énergétique est améliorée de 45%
Objectif opérationnel	A8. Lutter contre les effets du changement climatique pour préserver la biodiversité et renforcer la résilience des écosystèmes
Composante	A8.2. Améliorer la résilience des écosystèmes pour atténuer les effets des changements climatiques
Justificatif / objet de l'action	Les zones humides jouent un rôle crucial dans la lutte contre les effets du changement climatique et constituent des puits importants pour le stockage de carbone
Éléments clés de l'action	Accroissement du couvert végétal par des espèces indigènes
Indicateurs de l'action	Nombre de zones humides ayant un plan de gestion et de résilience au climat, approuvé, financé et mis en œuvre
Echéancier	2025 - 2030
Entités responsables	DGF, APAL, DGBGTH
Coût estimatif (mDT)	1080

Fiche Action 8.3.3.	Renforcer la protection / préservation de la biodiversité oasienne contre les risques naturelles (climat, l'ensablement, inondations, criquet pèlerin ...)
Cible 8	D'ici 2030, l'efficacité énergétique est améliorée de 45%
Objectif opérationnel	A8. Lutter contre les effets du changement climatique pour préserver la biodiversité et renforcer la résilience des écosystèmes
Composante	A8.3. Réduire le risque des catastrophes naturelles
Justificatif / objet de l'action	Les oasis sont soumis à des phénomènes d'érosion éolienne et d'ensablement qui menacent les infrastructures, engendrent une diminution des surfaces agricoles utiles, . Les inondations présentent aussi une menace pour de nombreuses oasis de montagne
Éléments clés de l'action	Fixation des dunes par des brises vents, des plantations en vert et édification de tabias, etc. Aménagement CES
Indicateurs de l'action	Budgets en (MDT/MUSD) alloués aux projets de résilience des oasis contre les effets du changement climatique et les risques anthropiques
Echéancier	2025 - 2030
Entités responsables	MARHP /DGPA, IRESA, et CRDAs
Coût estimatif (MDT)	360

Axe stratégique B:

Utiliser durablement la faune et la flore et satisfaire les besoins des populations

Fiche Action B.1.1.2.	Elaborer des guides de bonnes pratiques des PFNL par espèce exploitée
Cible 9	Les produits forestiers non ligneux sont gérés de manière rationnelle avec les communautés locales.
Objectif opérationnel	B1. Gérer et utiliser durablement les espèces sauvages au profit des populations et contrôler leur statut d'évolution
Composante	B1.1. Gérer durablement les produits forestiers non ligneux (PFNL)
Justificatif / objet de l'action	L'action vise l'élaboration des guides de gestion de tous les PFNL et l'instauration de quotas d'exploitation
Éléments clés de l'action	Guides d'exploitation Quotas définis de façon collective
Indicateurs de l'action	Nombre de guides de bonnes pratiques des PFNL élaboré et diffusé auprès des intéressés
Echéancier	2025
Entités responsables	MARHP /DGF
Coût estimatif (mDT)	75

Fiche Action B.1.1.4.	Actualiser la liste des espèces chassables
Cible 9	Les produits forestiers non ligneux sont gérés de manière rationnelle avec les communautés locales.
Objectif opérationnel	B1. Gérer et utiliser durablement les espèces sauvages au profit des populations et contrôler leur statut d'évolution
Composante	B1.1. Gérer durablement les produits forestiers non ligneux (PFNL)
Justificatif / objet de l'action	Une actualisation de la liste des espèces chassables permet de mieux orienter la chasse tout en préservant les espèces et les écosystèmes
Eléments clés de l'action	Etat des populations d'espèces, leur statut de conservation, Réglementations en vigueur
Indicateurs de l'action	Nouvelle liste des espèces chassables (excluant les espèces menacées) est réalisée et contenue dans l'arrêté annuel de la chasse
Echéancier	2025
Entités responsables	MARHP/DGF en coopération avec l'INGREF et le ME/DGEQV
Coût estimatif (mDT)	50

Fiche Action B.2.1.1.	Adopter des pratiques agricoles durables pour la conservation de la biodiversité
Cible 10	Les bonnes pratiques de gestion durable de la biodiversité dans les systèmes productifs sont bonifiées parmi les critères de priorisation des projets de développement au niveau national et régional
Objectif opérationnel	B2 : Assurer la gestion durable des systèmes productifs qui soutiennent la sécurité alimentaire et les services écosystémiques et améliorer leur résilience
Composante	B2.1. Gérer durablement les agrosystèmes
Justificatif / objet de l'action	Les pratiques agricoles durables sont essentielles pour préserver la biodiversité et assurer la durabilité à long terme de l'agriculture. Elles contribuent à réduire l'empreinte écologique de l'agriculture, à préserver la biodiversité et à garantir la sécurité alimentaire
Éléments clés de l'action	Rotation des cultures, Gestion intégrée des ravageurs, Diversification de la culture, notamment par des variétés locales et espèces sauvages apparentées, Agriculture biologique Installation de haies végétales et de bandes enherbées
Indicateurs de l'action	Nombre de pratiques agricoles néfastes à la biodiversité retirée du code d'investissement
Echéancier	2026-2030
Entités responsables	MARHP
Coût estimatif (mDT)	3000

Fiche Action B.2.3.2.	Prendre des composantes d'urgence pour réduire la surexploitation dans les zones importantes pour la biodiversité marine
Cible 10	Les bonnes pratiques de gestion durable de la biodiversité dans les systèmes productifs sont bonifiées parmi les critères de priorisation des projets de développement au niveau national et régional
Objectif opérationnel	B2 : Assurer la gestion durable des systèmes productifs qui soutiennent la sécurité alimentaire et les services écosystémiques et améliorer leur résilience
Composante	B2.3. Assurer une gestion durable de la pêche
Justificatif / objet de l'action	L'action vise de : -Renforcer le suivi, le contrôle et la surveillance et appliquer pleinement les mesures de gestion, dans l'optique d'éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ; -Identifier et protéger les frayères et ; - Réduire les rejets et les captures accidentelles d'espèces marines vulnérable
Éléments clés de l'action	Mesures institutionnelles et juridiques
Indicateurs de l'action	Nombre de composantes d'urgence mises en œuvre pour réduire la surexploitation dans les zones importantes pour la biodiversité marine
Echéancier	2025
Entités responsables	MARHP/DGP
Coût estimatif (mDT)	150

Fiche Action B.2.4.1.	Renforcer les capacités pour la lutte contre les feux de forêts
Cible 10	Les bonnes pratiques de gestion durable de la biodiversité dans les systèmes productifs sont bonifiées parmi les critères de priorisation des projets de développement au niveau national et régional
Objectif opérationnel	B2 : Assurer la gestion durable des systèmes productifs qui soutiennent la sécurité alimentaire et les services écosystémiques et améliorer leur résilience
Composante	B2.4. Améliorer la gestion des forêts et leur santé
Justificatif / objet de l'action	L'action vise le renforcement des capacités régionales et locales en moyens de lutte contre les incendies (débroussaillage, aménagement et entretien des pistes et des tranchées pare-feu, points d'eau, véhicules, avions, moyens de communication, etc.
Éléments clés de l'action	Système de surveillance ou de veille pour la prévention et la protection contre les feux de forêts
Indicateurs de l'action	Système d'alerte précoce moderne mis en place et opérationnel
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	MARHP /DGF en collaboration avec la Protection Civile
Coût estimatif (mDT)	1500

Fiche Action B.2.4.2.	Aménager et entretenir les pistes et les tranchées pare-feu
Cible 10	Les bonnes pratiques de gestion durable de la biodiversité dans les systèmes productifs sont bonifiées parmi les critères de priorisation des projets de développement au niveau national et régional
Objectif opérationnel	B2 : Assurer la gestion durable des systèmes productifs qui soutiennent la sécurité alimentaire et les services écosystémiques et améliorer leur résilience
Composante	B2.4. Améliorer la gestion des forêts et leur santé
Justificatif / objet de l'action	Action fédérée à B2.4.2
Éléments clés de l'action	Action fédérée à B2.4.2
Indicateurs de l'action	Nombre de KM de pistes et tranchées pare feu ouverts/créées par année
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	DGF
Coût estimatif (mDT)	1200

Fiche Action B.2.4.3.	Elaborer et mettre en œuvre des programmes pluriannuels d'aménagement forestier
Cible 10	Les bonnes pratiques de gestion durable de la biodiversité dans les systèmes productifs sont bonifiées parmi les critères de priorisation des projets de développement au niveau national et régional
Objectif opérationnel	B2 : Assurer la gestion durable des systèmes productifs qui soutiennent la sécurité alimentaire et les services écosystémiques et améliorer leur résilience
Composante	B2.4. Améliorer la gestion des forêts et leur santé
Justificatif / objet de l'action	Les aménagements des forêts et parcours devraient faire l'objet de programmes pluriannuels pour surveiller et maintenir les services écosystémiques
Éléments clés de l'action	• Programme de développement durable de la subéraie • Programme d'aménagement des nappes alfatières
Indicateurs de l'action	Surfaces des forêts nouvellement aménagées ou PAG actualisé (comparaison des réalisations/année)
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	MARHP / DGF
Coût estimatif (MDT)	1500

Fiche Action B.2.4.4.	Lutter contre les insectes envahissants dans les forêts par la recherche de résistances ou de prédateurs naturels
Cible 10	Les bonnes pratiques de gestion durable de la biodiversité dans les systèmes productifs sont bonifiées parmi les critères de priorisation des projets de développement au niveau national et régional
Objectif opérationnel	B2 : Assurer la gestion durable des systèmes productifs qui soutiennent la sécurité alimentaire et les services écosystémiques et améliorer leur résilience
Composante	B2.4. Améliorer la gestion des forêts et leur santé
Justificatif / objet de l'action	La lutte biologique, mécanique, chimique et la lutte intégrée sont actuellement utilisées pour combattre les ravageurs des forêts, L'action vise l'élaboration de programmes de recherches pour régénérer la forêt à partir d'écotypes locaux résistants à certains insectes
Eléments clés de l'action	- Développement de recherches - Lutte biologique - Essences forestières résistantes aux parasites
Indicateurs de l'action	Budget alloué au service protection des forêts pour prévenir et agir contre la prolifération des maladies et ravageurs en forêt
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	MARHP / DGF, DGCQPA et INGREF
Coût estimatif (mDT)	1500

Fiche Action B.3.1.2.	Développer et encourager les projets se basant sur les cultures en étages dans les oasis
Cible 11	Les biens et services des écosystèmes sont maintenus à leur niveau de référence de 2018 ou améliorés, entre autres par les Solutions fondées sur la Nature (SfN)
Objectif opérationnel	B3. Préserver et renforcer les services et fonctions des écosystèmes pour le bénéfice des populations
Composante	B3.1. Evaluer et restaurer les services de régulation des écosystèmes oasiens, littoraux et des zones humides
Justificatif / objet de l'action	La culture en étages dans les oasis maximise l'utilisation des ressources naturelles disponibles tout en préservant l'écosystème oasien et soutenant les revenus
Eléments clés de l'action	- Subventions ou des prêts à faible taux d'intérêt pour les agriculteurs qui souhaitent investir dans des systèmes de cultures en étages - Amélioration de l'accès à l'eau
Indicateurs de l'action	Nombre d'ha des oasis traditionnelles ayant repris la culture à 3 étages
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	MARHP/ CRDAs
Coût estimatif (mDT)	4000

Fiche Action B.3.3.2.	Mettre en œuvre un programme national d'inventaire et de suivi de la faune du sol
Cible 11	Les biens et services des écosystèmes sont maintenus à leur niveau de référence de 2018 ou améliorés, entre autres par les Solutions fondées sur la Nature (SfN)
Composante	B3.3. Restaurer la contribution de la faune dans le maintien et l'amélioration des services écosystémiques
Justificatif / objet de l'action	La faune du sol, composante essentielle de la biodiversité, joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des écosystèmes (forestiers, agrosystèmes, ...). L'abondance et la diversité de cette faune est considérée comme un bon indicateur de la santé des sols (recyclage des nutriments, structure du sol, stockage du carbone)
Éléments clés de l'action	Microfaune, Mésofaune, Macrofaune, Mégafaune Biodiversité des sols Solutions fondées sur la nature ;
Indicateurs de l'action	Budget en MDT/MUSD alloué à la recherche sur la faune des sols dans les zones prioritaires riches en biodiversité
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	ME/ DGEQV MARHP / DGACTA (D sol) et IRESA
Coût estimatif (mDT)	400

Fiche Action B.4.1.4.	Assurer une bonne gouvernance de la nature en ville
Cible 12	D'ici 2030, 20% des communes adoptent et mettent en œuvre des plans et actions de d'amélioration de la préservation de la biodiversité en ville
Objectif opérationnel	B4. Mettre en œuvre des politiques urbaines en villes pour créer et préserver les espaces verts
Composante	B4.1 : Promouvoir la biodiversité en ville
Justificatif / objet de l'action	Une mise en œuvre inclusive et coordonnée, intégrant le secteur public local, des ONG, la population locale et le secteur privé (entreprises et experts) est nécessaire pour croiser les approches par la mutualisation des connaissances, l'identification conjuguée des besoins et la formulation partagée de solutions permettant de rendre la ville plus durable
Éléments clés de l'action	Comités de coordination multisectorielles
Indicateurs de l'action	Nombre d'espaces verts nouvellement créées en ville (toutes les communes de Tunisie)
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	MI / CL M. Equipement
Coût estimatif (mDT)	240

Fiche Action B.4.1.7.	Identifier et préserver des arbres centenaires dans les villes
Cible 12	D'ici 2030, 20% des communes adoptent et mettent en œuvre des plans et actions de d'amélioration de la préservation de la biodiversité en ville
Objectif opérationnel	B4. Mettre en œuvre des politiques urbaines en villes pour créer et préserver les espaces verts
Composante	B4.1 : Promouvoir la biodiversité en ville
Justificatif / objet de l'action	Mettre en œuvre le Programme national « Villes durables » élaboré par la Direction Générale du Développement Durable du ministère de l'environnement
Éléments clés de l'action	Identification et conservation
Indicateurs de l'action	Inventaire et position GPS des arbres centenaires des villes réalisé, remis aux communes pour suivi et publié au grand public
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	ME/DGEQV CL M. Equipement
Coût estimatif (mDT)	96

Fiche Action B.4.1.11.	Préserver l'agriculture urbaine et périurbaine
Cible 12	D'ici 2030, 20% des communes adoptent et mettent en œuvre des plans et actions de d'amélioration de la préservation de la biodiversité en ville
Objectif opérationnel	B4. Mettre en œuvre des politiques urbaines en villes pour créer et préserver les espaces verts
Composante	B4.1 : Promouvoir la biodiversité en ville
Justificatif / objet de l'action	Mettre en œuvre le Programme national « Villes durables » élaboré par la Direction Générale du Développement Durable du ministère de l'environnement
Éléments clés de l'action	Produis de terroir
Indicateurs de l'action	Nombre d'ha d'agriculture urbaine et périurbaine préservés et productifs
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	MARHP - MI / CL
Coût estimatif (mDT)	5260

Axe stratégique C :

Accéder aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles et partager équitablement les bénéfices découlant de leurs utilisations

Fiche Action C.1.1.1.	Prendre des composantes législatives et réglementaires relatives à l'APA
Cible 13	D'ici 2030, le Cadre opérationnel sur l'APA est mis en œuvre et des informations par le séquençage numérique sont acquises
Objectif opérationnel	C1 : Mettre en œuvre un Cadre opérationnel pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA) et séquencer les ressources génétiques.
Composante	C1.1 Réglementer et institutionnaliser l'accès et le partage des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques
Justificatif / objet de l'action	Aucune disposition réglementaire n'organise d'une façon claire l'accès aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels qui y sont associés et au partage des avantages qui peuvent en découler
Éléments clés de l'action	Démarches d'accès et de partage des avantages (consentement Préalable donné en Connaissance de Cause, CPCC et Conditions Convenues d'un Commun Accord, CCCA), Permis de transfert et contrôle de l'utilisation des ressources génétiques
Indicateurs de l'action	Les textes réglementaires relatifs à l'APA sont réalisés, promulgués et entrés en vigueur
Echéancier	2025-2026
Entités responsables	M. Environnement (ME)/DGEQV, BNG
Coût estimatif (mDT)	45

Fiche Action C.1.1.2.	Mettre en place un cadre institutionnel pour assurer la gouvernance de l'APA à l'échelle nationale
Cible 13	D'ici 2030, le Cadre opérationnel sur l'APA est mis en œuvre et des informations par le séquençage numérique sont acquises
Objectif opérationnel	C1 : Mettre en œuvre un Cadre opérationnel pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA) et séquencer les ressources génétiques.
Composante	C1.1 Réglementer et institutionnaliser l'accès et le partage des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques
Justificatif / objet de l'action	Il s'agit d'assurer la bonne gouvernance de la Stratégie nationale en matière d'accès et de partage des avantages découlant de leur utilisation des ressources génétiques Commission nationale pour l'APA
Éléments clés de l'action	Comité scientifique et technique multisectorielle
Indicateurs de l'action	Le cadre institutionnel de la gouvernance de l'APA est créé et fonctionnel
Echéancier	2026
Entités responsables	ME/ DGEQV et BNG
Coût estimatif (mDT)	45

Axe stratégique D:

Garantir les moyens de mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal

Fiche Action D.1.1.1.	Développer les connaissances pour l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles
Cible 14	D'ici 2030, la biodiversité et ses multiples valeurs sont intégrées dans les politiques et secteurs économiques
Objectif opérationnel	D1 Intégrer la biodiversité dans les politiques nationales
Composante	D1.1. Intégrer les valeurs de la biodiversité dans les politiques sectorielles pertinentes
Justificatif / objet de l'action	
Éléments clés de l'action	
Indicateurs de l'action	Nombre de composantes favorables à la biodiversité et contenues dans les stratégies nationales : agriculture, santé, aménagement du territoire, transport, bâtiment, climat, désertification, ...)
Echéancier	2025-2026
Entités responsables	ME, Ministère de la Coopération et des Investissements (MDCI)
Coût estimatif (mDT)	75

Fiche Action D.1.1.3.	Renforcer les capacités pour assurer une démarche intersectorielle d'intégration de la biodiversité dans le cadre des trois conventions de Rio et du programme de développement durable
Cible 14	D'ici 2030, la biodiversité et ses multiples valeurs sont intégrées dans les politiques et secteurs économiques
Objectif opérationnel	D1 Intégrer la biodiversité dans les politiques nationales
Composante	D1.1. Intégrer les valeurs de la biodiversité dans les politiques sectorielles pertinentes
Justificatif / objet de l'action	
Éléments clés de l'action	
Indicateurs de l'action	Ratio Budget mobilisé par les secteurs / Budget nécessaires en MDT/MUSD pour la mise en œuvre des actions de biodiversité prévues par les secteurs partenaires
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	ME
Coût estimatif (mDT)	75

Fiche Action D.1.1.4.	Intégrer la biodiversité dans le secteur de l'agriculture
Cible 14	D'ici 2030, la biodiversité et ses multiples valeurs sont intégrées dans les politiques et secteurs économiques
Objectif opérationnel	D1 Intégrer la biodiversité dans les politiques nationales
Composante	D1.1. Intégrer les valeurs de la biodiversité dans les politiques sectorielles pertinentes
Justificatif / objet de l'action	
Éléments clés de l'action	
Indicateurs de l'action	La stratégie du secteur agricole et de ses sous-secteurs intègre des actions de conservation / valorisation de biodiversité
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	MARHP, ME
Coût estimatif (mDT)	315

Fiche Action D.3.1.1.	Informier et éduquer le public vers une consommation durable
Cible 16	Mettre en œuvre des mesures pour réduire de moitié (50%) le gaspillage alimentaire, la production de déchets et la surconsommation
Objectif opérationnel	D3. Faire des choix de consommation durable, réduire la surconsommation et ses effets sur l'environnement
Composante	D3.1. Encourager la population à la consommation durable
Justificatif / objet de l'action	L'action vise l'information et la sensibilisation de la population au niveau national et local pour l'encouragement à une alimentation plus durable, l'économie de l'énergie, de l'eau et des moyens de transport et d'achats de produits alimentaires de productions durables.
Eléments clés de l'action	Campagnes de sensibilisation du consommateur, à différents âges Intégration des bases de la consommation (durable) dans l'enseignement primaire et secondaire Implication des médias pour la communication sur la consommation durable
Indicateurs de l'action	Nombre de fois que les spots en faveur d'une consommation durables sont diffusés, regardés et ayant obtenus des réaction (vues, ...)
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	M. Sante (MS) , ME
Coût estimatif (mDT)	75

Fiche Action D.3.1.5.	Labelliser les produits pour encourager une consommation durable
Cible 16	Mettre en œuvre des mesures pour réduire de moitié (50%) le gaspillage alimentaire, la production de déchets et la surconsommation
Objectif opérationnel	D3. Faire des choix de consommation durable, réduire la surconsommation et ses effets sur l'environnement
Composante	D3.1. Encourager la population à la consommation durable
Justificatif / objet de l'action	L'action vise l'apposition d'Ecolabels, contenant des informations écologiques sur les produits pour aider les consommateurs à prendre des décisions consommation durable.
Éléments clés de l'action	Chaîne de valeur Ecolabels
Indicateurs de l'action	Nombre de produits de consommation qui respectent les règles de durabilité et qui sont labellisés
Echéancier	2025-2027
Entités responsables	MARHP M. Commerce et M. Industrie
Coût estimatif (mDT)	75

Fiche Action D.3.2.1.	Mettre en place un programme de sensibilisation pour réduire les consommations
Cible 16	Mettre en œuvre des mesures pour réduire de moitié (50%) le gaspillage alimentaire, la production de déchets et la surconsommation
Objectif opérationnel	D3. Faire des choix de consommation durable, réduire la surconsommation et ses effets sur l'environnement
Composante	D3.2. Réduire la surconsommation et éviter le gaspillage alimentaire
Justificatif / objet de l'action	Action fédérée à D3.1.6
Éléments clés de l'action	Action fédérée à D3.1.6
Indicateurs de l'action	Nombre de fois que les SPOT publicitaires encourageant le retour au régime alimentaire méditerranéen (basé sur les légumes et la diversité) est publié en heure de grande écoute
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	ME et Télévision (TV) MARHP
Coût estimatif (mDT)	60

Fiche Action D.3.2.2.	Réduire le gaspillage alimentaire et soutenir les initiatives anti-gaspillage
Cible 16	Mettre en œuvre des mesures pour réduire de moitié (50%) le gaspillage alimentaire, la production de déchets et la surconsommation
Objectif opérationnel	D3. Faire des choix de consommation durable, réduire la surconsommation et ses effets sur l'environnement
Composante	D3.2. Réduire la surconsommation et éviter le gaspillage alimentaire
Justificatif / objet de l'action	L'action vise à : i) Sensibiliser les ménages, les restaurants les cantines, etc. afin éviter le gaspillage de produits alimentaire ii) Encourager et soutenir des initiatives locales pour la collecte de nourriture et la création de banques alimentaires
Eléments clés de l'action	Spots de sensibilisation anti gaspillage Collecte et réutilisation de produits alimentaires
Indicateurs de l'action	Quantité (tonnes) de pain vendu sur les marchés pour l'alimentation animale
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	M, Commerce et Fédération des boulonniers
Coût estimatif (mDT)	1000

Fiche Action D.3.3.1.	Encourager le tri sélectif et le recyclage des déchets des produits alimentaires
Cible 16	Mettre en œuvre des mesures pour réduire de moitié (50%) le gaspillage alimentaire, la production de déchets et la surconsommation
Objectif opérationnel	D3. Faire des choix de consommation durable, réduire la surconsommation et ses effets sur l'environnement
Composante	D3.3. Réduire et recycler les déchets de fabrication des produits alimentaires et des publicités
Justificatif / objet de l'action	Les déchets d'origine naturelle, ainsi que certains produits alimentaires transformés, peuvent faire l'objet de compostage, aussi bien au sein des ménages qu'au sein des entreprises
Éléments clés de l'action	Compostage des déchets alimentaires
Indicateurs de l'action	Nombre de communes pratiquant le tri sélectif et le recyclage des déchets ménagers
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	M. Intérieur et ME/ ANGED
Coût estimatif (mDT)	250

Fiche Action D.4.1.4.	Renforcer les contrôles sanitaires dans les aires protégées
Cible 17	D'ici 2030, les mesures réglementaires nécessaires pour prévenir, contrôler et gérer les risques potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine sont promulgués et entrées en vigueur
Objectif opérationnel	D4. Gérer et contrôler les risques potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine
Composante	D4.1. Renforcer les capacités pour assurer une meilleure biosécurité
Justificatif / objet de l'action	Il s'agit de mettre en place des programmes de surveillance réguliers pour détecter les maladies chez la faune et la flore. Le suivi des populations animales et végétales, ainsi que des analyses de l'eau et du sol devraient être réalisés régulièrement
Éléments clés de l'action	Equipements d'analyse et de détection Formation des gestionnaires
Indicateurs de l'action	Le nombre d'aires protégées disposant d'un système de contrôle sanitaire rigoureux
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	MARHP/DGF
Coût estimatif (mDT)	360

Fiche Action D.5.1.4	Renforcer les subventions bénéfiques pour la biodiversité
Cible 18	D'ici 2030, 30% des encouragements préjudiciables à la biodiversité sont éliminés
Objectif opérationnel	D5. Réduire les subventions néfastes sur la biodiversité
Composante	D5.1. Evaluer les subventions néfastes et les orienter vers des pratiques de conservation de la biodiversité
Justificatif / objet de l'action	Encourager à préserver et conserver la biodiversité
Eléments clés de l'action	Fournir une aide publique aux secteurs de l'agriculture durable (agriculture biologique, agro écologie, la pêche durable, les travaux CES etc
Indicateurs de l'action	Evolution des montants (MDT/MUSD) de subventions / encouragements attribués aux actions favorables à la biodiversité
Echéancier	2026-2028
Entités responsables	MARHP M Tourisme et ME
(Coût estimatif (MDT	2500

Fiche Action D.6.1.1.	Adopter et mettre en œuvre progressivement les mécanismes de financement prévus dans le plan stratégique de mobilisation des ressources financières de 2016
Cible 19	D'ici 2030, les appuis financiers nationaux et internationaux sont augmentés d'au moins 20%
Objectif opérationnel	D6. Mobiliser les ressources financières nationales et internationales nécessaires pour la mise en œuvre du CMB-KM national
Composante	D6.1 Mobiliser les ressources financières nationales publiques et privées
Justificatif / objet de l'action	Mobiliser les moyens financiers pour la conservation et le développement de la biodiversité,
Éléments clés de l'action	Projets de chercher et sources de financement
Indicateurs de l'action	Montants en MDT/MUSD mobilisés pour réaliser la SPANB-KM
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	ME/ DGEQV
Coût estimatif (mDT)	3000

Fiche Action D.6.1.5.	Appliquer le principe du pollueur-payeur
Cible 19	D'ici 2030, les appuis financiers nationaux et internationaux sont augmentés d'au moins 20%
Objectif opérationnel	D6. Mobiliser les ressources financières nationales et internationales nécessaires pour la mise en œuvre du CMB-KM national
Composante	D6.1 Mobiliser les ressources financières nationales publiques et privées
Justificatif / objet de l'action	Minimiser les activités polluantes a effet négatifs sur la biodiversité et mobiliser les ressources financières en faveur de la biodiversité
Éléments clés de l'action	Imposer des taxes a ceux qui engendrent des dommages à la biodiversité a cause de la pollution
Indicateurs de l'action	Augmentation en % des Taxes des pollutions nocives à la biodiversité comparé à 2024 (année de la SPANB-KM)
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	ME
Coût estimatif (mDT)	45

Fiche Action D.6.2.1.	Accroître les ressources financières internationales.
Cible 19	D'ici 2030, les appuis financiers nationaux et internationaux sont augmentés d'au moins 20%
Objectif opérationnel	D6. Mobiliser les ressources financières nationales et internationales nécessaires pour la mise en œuvre du CMB-KM national
Composante	D6.2 Mobiliser les ressources financières internationales
Justificatif / objet de l'action	Mobiliser davantage des ressources financières pour la conservation et la gestion de la biodiversité
Éléments clés de l'action	Etablir et soumettre des demandes de projets en faveur de la biodiversité
Indicateurs de l'action	Accroissement annuel des appuis financiers internationaux (en MDT/MUSD) alloués à la biodiversité
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	ME
Coût estimatif (mDT)	250

Fiche Action D.6.2.2.	Renforcer la coopération Sud-sud et nord-sud et assurer un partenariat solide et efficace pour la mise en œuvre du Plan d'action du CMB-KM
Cible 19	D'ici 2030, les appuis financiers nationaux et internationaux sont augmentés d'au moins 20%
Objectif opérationnel	D6. Mobiliser les ressources financières nationales et internationales nécessaires pour la mise en œuvre du CMB-KM national
Composante	D6.2 Mobiliser les ressources financières internationales
Justificatif / objet de l'action	Assurer un partenariat solide pour la mobilisation des ressources et le transfert des connaissances
Éléments clés de l'action	Présenter des propositions et faire des plaidoyers pour la mobilisation des ressources.
Indicateurs de l'action	Montant des appuis financiers en MDT/MUSD alloués à des projets régionaux pour la conservation de la biodiversité dans le cadre de partenariats SUD/SUD et NORD/SUD
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	MDCI et ME
Coût estimatif (mDT)	250

Fiche Action D.7.1.2.	Mettre en œuvre un plan d'action sur le renforcement des capacités en biodiversité
Cible 20	D'ici 2030 un cadre de coopération et de transfert des technologies est créé et opérationnel
Objectif opérationnel	D7. Renforcer les capacités scientifiques, le transfert technologique et la coopération en faveur de la biodiversité
Composante	D7.1. Renforcer les capacités nationales en matière de formation et de gestion de la biodiversité
Justificatif / objet de l'action	Renforcer davantage les capacités nationales en matière de conservation de la biodiversité.
Éléments clés de l'action	Réaliser des modules de formation et renforcer les capacités des acteurs
Indicateurs de l'action	Nombre de formations assurées au profit des cadres de l'administration, des ONG, ..., et des bureaux d'études sur la conservation de la biodiversité et les thèmes nouveaux de la SPANB-KM
Echéancier	2026-2028
Entités responsables	ME/DGEQV MARHP/DGF et IRESA MESRS/Universités concernées
Coût estimatif (mDT)	300

Fiche Action D.7.1.3.	Intégrer des enseignements relatifs à la biodiversité
Cible 20	D'ici 2030 un cadre de coopération et de transfert des technologies est créé et opérationnel
Objectif opérationnel	D7. Renforcer les capacités scientifiques, le transfert technologique et la coopération en faveur de la biodiversité
Composante	D7.1. Renforcer les capacités nationales en matière de formation et de gestion de la biodiversité
Justificatif / objet de l'action	Renforcer les connaissances individuelles des individus et des associations
Eléments clés de l'action	L'intégration des cours et programmes spécialisés et pluridisciplinaires dans les universités, les institutions d'enseignement primaire, secondaire et professionnel et ii) la formation continue
Indicateurs de l'action	Nombre d'institutions d'enseignement supérieur (Public et Privé) ayant intégré des modules sur les thèmes clés de la biodiversité dans leurs enseignements (APA, EEE, Polinisateurs, ...)
Echéancier	2025-2026
Entités responsables	MARHP/IRESA MESRS/Universités Centre de formation
Coût estimatif (mDT)	75

Fiche Action D.8.1.1.	Opérationnaliser le système d'information national sur la biodiversité (SIB)
Cible 21	Créer une plateforme opérationnelle de partage de l'information et des connaissances actualisées et ouverte aux publics.
Objectif opérationnel	D.8. Assurer une meilleure circulation et partage des informations pour la prise de décisions en lien avec la biodiversité
Composante	D8.1. Améliorer l'accès aux données, informations et connaissances sur la biodiversité
Justificatif / objet de l'action	Offrir une base d'information et d'échange sur la biodiversité nationale ainsi que les différentes stratégies.
Eléments clés de l'action	Finalisation du site permettant de renforcer les moyens du pays en matière d'information.
Indicateurs de l'action	Le nombre de visiteurs de la plateforme du Système National sur la Biodiversité SIB et ayant téléchargé ou visionné un document
Echéancier	2025
Entités responsables	ME /DGEQV
Coût estimatif (mDT)	75

Fiche Action D.8.1.2.	Renforcer les capacités des institutions en charge des systèmes d'information nationaux en relation avec la biodiversité
Cible 21	Créer une plateforme opérationnelle de partage de l'information et des connaissances actualisées et ouverte aux publics.
Objectif opérationnel	D.8. Assurer une meilleure circulation et partage des informations pour la prise de décisions en lien avec la biodiversité
Composante	D8.1. Améliorer l'accès aux données, informations et connaissances sur la biodiversité
Justificatif / objet de l'action	Améliorer la qualité ainsi que la circulation de l'information sur la biodiversité
Éléments clés de l'action	Il s'agit de renforcer les capacités financières et humaines des acteurs potentiels pour rendre plus efficace le système d'information sur la Biodiversité et le CHM national.
Indicateurs de l'action	Appuis financiers (en MDT/MUSD) mobilisés par les institutions nationales en charge de la gestion des systèmes d'information sur la biodiversité.
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	ME /DGEQV
Coût estimatif (mDT)	175

Fiche Action D.8.2.1.	Sensibiliser et impliquer les groupes cibles aux enjeux environnementaux et à la conservation de la biodiversité
Cible 21	Créer une plateforme opérationnelle de partage de l'information et des connaissances actualisées et ouverte aux publics.
Objectif opérationnel	D.8. Assurer une meilleure circulation et partage des informations pour la prise de décisions en lien avec la biodiversité
Composante	D8.2. Sensibiliser, communiquer et éduquer sur la biodiversité
Justificatif / objet de l'action	Améliorer la conscience des groupes cibles sur l'importance de la biodiversité
Éléments clés de l'action	• Constituer un système de média spécifique en relation avec la conservation de la biodiversité chargé de l'information et de la diffusion, • Programmer des activités d'informations ; • Organiser des Campagnes de sensibilisation
Indicateurs de l'action	Nombre d'écoles primaires/secondaires et de lycées impliqués dans des initiatives d'incitation / sensibilisation à la biodiversité
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	ME/DGEQV MARHP/AVFA Ministère de l'Education (MEd)
Coût estimatif (mDT)	90

Fiche Action D.9.2.2.	Mise en place d'un programme de promotion des AGR et de Micro entreprises locales dédié à la valorisation de la biodiversité et des écosystèmes
Cible 22	Le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal est mis en œuvre de manière inclusive et équitable
Objectif opérationnel	D9. Assurer la représentation et la participation inclusives et équitables des parties prenantes tout en respectant le droit humain
Composante	D9. 2. Renforcer les capacités des acteurs locaux pour exercer leur droit en matière de biodiversité
Justificatif / objet de l'action	Valorisation et conservation de la biodiversité
Éléments clés de l'action	Actions d'encouragements (subvention, formation) à la promotion des chaînes de valeur favorables à la biodiversité
Indicateurs de l'action	Nombre d'ONG, de groupes de femmes ou de ménages ayant bénéficié des AGR favorables à la biodiversité
Echéancier	2026-2030
Entités responsables	MARHP /DGF et ME / DGEQV
Coût estimatif (mDT)	360

Fiche Action D.10.1.1.	Promouvoir et impliquer davantage la recherche sur la connaissance des Services Ecosystémiques (SE) et sur les interactions climat-biodiversité-santé humaine et rôle du genre
Cible 23	D'ici 2030, 50% des projets de valorisation de la biodiversité profitent aux femmes, aux jeunes et aux handicapés
Objectif opérationnel	D10. Assurer le droit de participation du genre et des personnes vulnérables dans l'élaboration des politiques en matière de biodiversité
Composante	D10.1. Mettre en œuvre les composantes /actions rapportées dans la Contribution déterminée au niveau national (CDN) de 2021 pour renforcer le rôle des femmes dans la préservation des écosystèmes
Justificatif / objet de l'action	Avoir suffisamment de données sur les valeurs de la biodiversité afin d'orienter les actions de valorisation et des chaînes de valeurs dédiées au genre
Éléments clés de l'action	Mener des actions de recherche et d'évaluations des différentes composantes de la biodiversité et ces services écosystémiques,
Indicateurs de l'action	Nombre de projets NEXUS : climat-Biodiversité-Santé financés par le budget national, le secteur privé et les Partenaires techniques et financiers de la Tunisie
Echéancier	2026-2030
Entités responsables	• M. Environnement (ME) • M. femme (M,F) • M. Santé • MARHP • MESRS
Coût estimatif (mDT)	250

Fiche Action D.10.2.3.	Encourager les femmes à l'agriculture familiale
Cible 23	D'ici 2030, 50% des projets de valorisation de la biodiversité profitent aux femmes, aux jeunes et aux handicapés
Objectif opérationnel	D10. Assurer le droit de participation du genre et des personnes vulnérables dans l'élaboration des politiques en matière de biodiversité
Composante	D10.2. Renforcer les initiatives et les capacités des femmes dans la gestion de la biodiversité (surtout dans les aires protégées)
Justificatif / objet de l'action	Développer la petite agriculture favorisant l'agrobiodiversité locale
Éléments clés de l'action	Distribuer les semences locales aux petits agriculteurs et les encourager à créer des vergers niches de la biodiversité locale,
Indicateurs de l'action	Budget de l'Etat et des PTF-ONG (en MDT/MUSD) alloués à l'agriculture familiale
Echéancier	2025-2030
Entités responsables	MARHP UTAP CRDAs
Coût estimatif (mDT)	450

Fiche Action D.10.2.4.	Encourager les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables à l'entrepreneuriat dans le domaine de la biodiversité
Cible 23	D'ici 2030, 50% des projets de valorisation de la biodiversité profitent aux femmes, aux jeunes et aux handicapés
Objectif opérationnel	D10. Assurer le droit de participation du genre et des personnes vulnérables dans l'élaboration des politiques en matière de biodiversité
Composante	D10.2. Renforcer les initiatives et les capacités des femmes dans la gestion de la biodiversité (surtout dans les aires protégées)
Justificatif / objet de l'action	Créer l'emploi vert favorisant l'utilisation de la biodiversité
Eléments clés de l'action	Choisir les groupes de femmes, jeunes et les groupes vulnérables et les appuyer pour créer leurs petites entreprises se basant à des chaînes de valeurs liées à la biodiversité,
Indicateurs de l'action	Nombre de nouvelles entreprises créées / an par les femmes/ les jeunes entrepreneurs qui exploitent/valorisent la biodiversité
Echéancier	2026-2030
Entités responsables	MARHP APIA M. Emploi M.F
Coût estimatif (mDT)	900

**Identification des actions
prioritaires nationales
conformément au cadre
mondial pour la biodiversité
Kunming- Montréal (CMB-KM)**

**Résumé Exécutif
Global**

Le plan d'action pour la biodiversité nationale 2025-2030, entre dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Ce Cadre comporte quatre objectifs à long terme pour 2050 et a pour mission, pour la période allant jusqu'à 2030, de prendre des mesures urgentes visant à faire cesser et à inverser la perte de biodiversité à travers 23 cibles contribuant à l'atteinte des objectifs de la Convention sur la diversité biologique pour 2050.

Le plan d'action a été élaboré en deux phases :

- i) L'évaluation de la stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité 2018-2030 et
- ii) la co-construction, avec les parties prenantes et les experts, des objectifs, cibles, composantes/mesures et actions nationales du nouveau plan d'action aligné avec le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

Les objectifs et cibles proposées :

- » Sont cohérents avec ceux du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ;
- » Appuient l'atteinte des objectifs développés notamment dans le programme de développement durable, les conventions de Rio sur la biodiversité, le changement climatique et la désertification, les stratégies Ramsar, CITES, CMS, les stratégies nationales en matière d'environnement, d'agriculture, de pêche, de foresterie et transition écologique ainsi que la Contribution Déterminée Nationale ;

Le plan d'action développe 4 axes stratégiques incluant 23 objectifs opérationnels assortis de 23 Cibles, quantifiables actualisant la SPANB 2018-2030, conformément au nouveau Cadre mondial pour la biodiversité. Des éléments, transversaux, sur l'approfondissement des connaissances, la sensibilisation, l'éducation, la formation et la communication en matière de biodiversité sont intégrés dans les différents axes.

Axe stratégique A : Réduire les menaces pesant sur la biodiversité

Il a pour objectif la conservation, le maintien et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes tunisiens pour réduire les différents types de menaces pesant sur eux. Il inclut 8 objectifs nationaux opérationnels, 8 cibles et 25 composantes traitant de la protection, la gestion, l'amélioration de la connectivité et de la résilience des écosystèmes, la sauvegarde des espèces sauvages menacées d'extinction et la préservation de la diversité génétique des populations d'espèces sauvages et domestiquées. Les objectifs à atteindre d'ici 2030, comportent :

- » L'intégration de toutes les zones sensibles et de haute importance pour la biodiversité dans les plans d'aménagement du territoire ;
- » La restauration de 15% des écosystèmes terrestres, d'eaux intérieures et marines et côtières
- » L'aménagement et la gestion efficace des aires protégées, leur connectivité et l'augmentation de leur superficie à hauteur de 4% ;
- » La sauvegarde des espèces menacées et la préservation de la diversité génétique de leurs populations ;

- » L'exploitation et la gestion durables des espèces sauvages ;
- » L'identification des voies d'introduction des espèces exotiques envahissantes et la réduction de 30% de leur taux de propagation ;
- » La réduction de 30% des pollutions de toute origine (polluants plastiques, pesticides perte des nutriments);
- » La lutte contre les effets du changement climatique en améliorant de 45% l'efficacité énergétique nationale

Axe stratégique B : Utiliser durablement la faune et la flore et satisfaire les besoins des populations

Cet axe vise l'utilisation et la gestion durable de la biodiversité, la préservation et le renforcement des contributions de la nature ainsi que les fonctions et services écosystémiques, pour satisfaire les besoins des populations, notamment les plus vulnérables. L'axe stratégique développe 4 objectifs nationaux opérationnels et 4 composantes visant l'amélioration des contributions de la nature au bénéfice des populations et ce à travers :

- » La gestion et l'utilisation durable des espèces sauvages et le contrôle de leur statut d'évolution. D'ici 2030, i) la liste des espèces sauvages menacées d'extinction à l'échelle nationale est établie, évaluée selon les critères de l'UICN et des plans d'action de conservation par espèce sont mis en œuvre, et ii) la diversité génétique des espèces locales est connue et préservée. ;
- » La gestion durable de la biodiversité dans les systèmes productifs (agriculture, pêche, aquaculture et forêts) qui soutiennent la sécurité alimentaire et les services écosystémiques ;
- » La préservation et le renforcement des services (régulation du climat, santé des sols, pollinisation, risques de maladie) et fonctions des écosystèmes oasiens, forestiers, agrosystèmes et zones humides et ce à travers des solutions fondées sur la nature ;
- » La Protection et la restauration de la biodiversité pour promouvoir la santé humaine, animale et végétale
- » L'accroissement de la superficie, la préservation et la connectivité des espaces verts en villes en intégrant la conservation de la biodiversité indigène et en incitant à une planification urbaine durable. D'ici 2030, 20% des communes adoptent et mettent en œuvre des plans et actions de d'amélioration de la préservation de la biodiversité en ville.

Axe stratégique C : Mettre en œuvre un Cadre opérationnel pour l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages (APA) et séquencer les ressources génétiques

Cet axe inclut un objectif national opérationnel, à mettre en œuvre d'ici 2030, et développe 3 composantes relatives :

- » A la mise en œuvre des mesures juridiques, politiques et administratives concernant le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées ;
- » A l'amélioration des connaissances sur ressources génétiques via des outils de biologie moléculaire et leur valorisation ainsi que des connaissances traditionnelles associées.

Axe stratégique D : Garantir les moyens de mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming Montréal

Il comprend 10 objectifs nationaux opérationnels et des mesures visant :

- » L'intégration de la biodiversité et de ses valeurs dans l'élaboration des politiques, des réglementations, de la planification et le développement et de la comptabilité nationale. Ainsi, D'ici 2030, la biodiversité et ses multiples valeurs sont intégrées dans les politiques et secteurs économiques. ;
- » L'incitation des entreprises à agir pour limiter leurs impacts négatifs sur la biodiversité. A l'horizon 2030, au moins 30% des entreprises ont mis en œuvre des activités de réduction des effets de leurs chaînes de valeur sur la biodiversité ;
- » L'encouragement des populations à faire des choix de consommation durables ;
- » L'application des mesures relatives à la sécurité biotechnologique et la gestion des biotechnologies. D'ici 2030, les mesures réglementaires nécessaires pour prévenir, contrôler et gérer les risques potentiels des biotechnologies sur la biodiversité et la santé humaine sont promulgués et entrées en vigueur ;
- » L'élimination des subventions, préjudiciables à la biodiversité et le renforcement des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.
- » L'augmentation des ressources financières nationales, internationales et la mise en œuvre d'un plan de de mécanismes de financement pour la période 2025-2030 ;
- » Le renforcement des capacités pour l'accès aux technologies et leur transfert ainsi que la promotion de la coopération technique et scientifique ;
- » L'accès aux informations et connaissances et le renforcement de la communication, la sensibilisation, et l'éducation sur les questions liées à la biodiversité ;
- » La représentation et la participation équitables, inclusives de la population dans toutes les questions relatives à la biodiversité ;
- » L'égalité des genres en matière de participation, élaboration des politiques, prise de décision et accès et utilisation de la biodiversité et des ressources naturelles.

La mise en œuvre du plan d'action du CMB-KM est consolidée par l'élaboration d'un cadre national de suivi/évaluation et de rapportage, assorti d'indicateurs de suivi.

Ce cadre a identifié des indicateurs d'état (61) de pression (59), d'impact (76) et de tendance (13) pour suivre l'évolution de l'état de la biodiversité, faciliter l'établissement des rapports nationaux et alimenter la base des données pour des évaluations quantifiées nécessaires à la réalisation du bilan mondial sur les tendances de la biodiversité.

L'alignement des indicateurs proposés est quasi conforme avec les indicateurs phares, des composantes et complémentaires du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal pour les axes stratégiques, objectifs opérationnels, cibles et composantes Pour le suivi des actions, une série d'indicateurs nationaux est identifiée.

L'ensemble des indicateurs des composantes du plan d'action ont été introduites dans l'« Outil de communication des données pour les accords multilatéraux sur l'environnement (DaRT) adopté par le cadre mondial de Kunming-Montréal.

Une identification concertée d'acteurs de suivi et sources potentielles des informations sont été proposées aux niveaux :

- » Central regroupant les ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture, des finances, de l'équipement, de la santé et leurs structures de tutelle compétentes ;
- » Régional représenté par les Commissariats Régionaux pour le Développement Agricole (CRDA), les comités régionaux en matière d'environnement, ONG, offices, institutions de recherche, etc.,
- » Local intégrant les communes, des groupes d'intérêt, des ONG et OSC.

3 Scénarios de système de suivi sont proposés :

- » Un premier scénario qui part du système existant tout en y apportant quelques améliorations de forme ;
- » Le deuxième scénario propose d'ajouter au dispositif actuel, un comité national technique et scientifique de suivi. Cette structure qui peut être créée facilement sur la base d'une demande confirmée de la part de DGEQV et du Point Focal National Biodiversité.
- » Le troisième scénario recommande d'attendre à ce que les dispositifs juridiques et institutionnels qui sont proposés dans le plan d'action du CMB-KM national soient mises en place.

Le premier scénario a été retenu. En effet, il :

- » Utilise au niveau national, les 23 matrices DaRT relatives aux 23 cibles nationales qui traitent aussi des cibles internationales ;
- » Utilise un dispositif technologique souple, interactif et perfectible basé sur le développement d'une application compatible avec tous les types de terminaux (mobile, ordinateur, serveur,...), dans l'intention d'impliquer tous les acteurs, y compris les ONGs les OSC et le secteur privé dans le processus de suivi et de relevé des données de terrain ;
- » Envisage effort de formation des partenaires, de concertation et de validation de chaque contenu à intégrer dans l'application envisagée ;
- » Veille à la transparence, la circulation de l'information et prévoit des supports de sensibilisations ciblés ;
- » Ne fonctionne pas seul et de manière isolée, il est ouvert aux autres plateformes nationales et internationales de partage des données.
- » Les appuis financiers nécessaires à sa mise en œuvre sont raisonnables. et les actions prioritaires (formations et équipements) seront imputées dans un premier temps sur le budget national.

Les politiques nationales, les dispositions et outils juridiques ainsi que l'identification des acteurs institutionnels en matière de biodiversité ont été révisées, en vue de les adapter au CMB-KM.

Sur **le plan juridique** des lacunes sont à combler pour la mise en œuvre efficace des cibles du CMB. Elles concernent notamment :

- » La révision des lois relatives à la conservation des eaux et des sols, la protection des végétaux, la protection des terres agricoles, du décret relatif à l'étude d'impact environnemental et social ; la loi sur l'investissement, la loi sur la protection du consommateur, le renforcement des textes sur le tri sélectif des déchets et du gaspillage alimentaire, ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des pesticides ;
- » D'amender le Code forestier en introduisant les services écosystémiques, la catégorisation des aires protégées selon les standards internationaux, l'élaboration de textes relatifs au changement climatique ;
- » L'élaboration d'un texte juridique en application des composants du protocole de Nagoya,
- » L'élaboration et la mise en œuvre d'une loi sur la biodiversité

Sur **le plan institutionnel**

- » Le renforcement des capacités de la police municipale pour le respect de l'aménagement urbain ;
- » La mise en place d'un observatoire sur l'artificialisation des sols ;
- » La création d'une instance nationale sur la biodiversité ;
- » La création de comités régionaux sur la biodiversité ;
- » L'instauration d'un mécanisme de coordination entre les trois conventions de Rio

La mobilisation des ressources financières et l'estimation des coûts pour la mise en œuvre du CMB-KM, d'ici 2030, est passée au préalable par :

- » Un examen du plan de mobilisation des ressources pour la biodiversité élaborée en 2016 par le MEDD ;
- » Une revue des dépenses liées à la biodiversité à travers tous les secteurs économiques ;
- » Une mise à jour et une actualisation du plan d'action de mobilisation des ressources financières de 2016 pour l'adapter au CMB-KM d'ici 2030.

Le coût des actions liées au CMB-KM national est évalué à 184,9 Millions DT d'ici à 2030 et légèrement post 2030 avec 30,8 Millions DT par an en moyenne. Ces coûts comportant trois niveaux à savoir 65% à mobiliser pour les actions de première priorité, 25% pour la seconde priorité et 10% pour la troisième priorité.

Le plan de mobilisation des ressources financières élaboré, propose des mécanismes de financement nouveaux et novateurs intégrant: i) au niveau national les régimes de paiement des services fournis par les écosystèmes(PSE), les mécanismes de compensation des atteintes de la diversité biologique, les réformes fiscales environnementales telles que des modes de taxation novateurs et ii) l'intégration de la biodiversité dans les mécanismes de financement climatique ; et le financement du développement au niveau international.

3 secteurs d'activités économiques nationales, à effets négatifs sur la biodiversité, sont identifiés comme étant des sources potentielles de financement de la biodiversité :

» Le secteur agricole et forestier, avec 4 groupes de mécanismes de financement sous formes de taxes pour le paiement de i) de l'utilisation de la biodiversité agricole, ii) l'utilisation de la biodiversité forestière et pastorale, iii) l'importation de produits agricoles et forestiers bruts ou transformés, matériel végétal, semences, iv) et pour les services des écosystèmes forestiers et pastoraux (bassins hydrographiques)

» Le secteur de l'industrie, incluant les industries agroalimentaires et chimiques qui sont visés par des taxations respectivement pour des compensations d'utilisation de ressources biologiques et de production/importations d'engrais chimiques et de produits phytopharmaceutiques ;

» Le secteur de l'aménagement du territoire et de l'habitat visé par une taxation sur le changement d'affectation des terres.

Les montants des taxations, à mobiliser par tranche annuelle allant de 22 millions de DT (en première année, 2025) à 60 millions de DT (en 2030), seront affectés à la conservation de la biodiversité des écosystèmes marins et terrestres, l'instauration de modes de gestion et de production durables ainsi qu'au développement des connaissances en matière de biodiversité.

La mise en œuvre du plan de mobilisation des ressources financières passera par :

» La désignation éminente et essentielle d'un comité national de coordination de suivi et d'information de la mise en œuvre des mécanismes de mobilisation ;

» La désignation et la création du fond de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du CMB-KM et qui sera aligné dans le budget national ;

» La légalisation imminente des mécanismes de la mobilisation proposés i) dans le cadre du secteur agricole et forestier et son introduction dans la loi des finances de l'année 2025 et ii) la légalisation des mécanismes proposés, dans le secteur de l'industrie, pour l'année 2026. Le montant des ressources à mobiliser à l'échelle internationale est évalué à 5 % du montant total alloué à la mise en œuvre du CMB-KM.

